

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
DCPPAT

21 DEC. 2018

Bureau de l'Environnement,
des Installations Classées et
des Enquêtes Publiques

PARTIE A - RAPPORT D'ENQUETE

PARTIE B - CONCLUSIONS MOTIVEES ET AVIS

21 DEC. 2018

Bureau de l'Environnement,
des Installations Classées et
des Enquêtes Publiques

TABLE DES MATIERES

1	GENERALITES	3
1.1.	Objet de l'enquête.....	3
1.2.	Nature et caractéristiques du projet	3
1-2.1	Localisation du projet	3
1-2.2	Activités	4
1.3.	Cadre juridique de l'enquête publique.....	5
1.4.	Cadre juridique du projet présenté à l'enquête publique.....	5
1.5.	Avis de l'Autorité Environnementale	6
2	ORGANISATION DE L'ENQUETE.....	7
2.1.	Désignation du commissaire enquêteur	7
2.2.	Décision de mise à l'enquête publique	7
2.3.	Réunion avec l'autorité organisatrice de l'enquête publique.....	8
2.4.	Réunion avec le Responsable du Projet.....	8
2.5.	Contact avec la mairie de Gennevilliers	10
2.6.	Information du Public	11
2-6.1	Publicité par voie de presse	11
2-6.2	Publicité par affichage.....	12
2.7.	Composition du dossier d'enquête publique	12
3	DEROULEMENT DE L'ENQUETE DU 22 OCTOBRE 2018 AU 22 NOVEMBRE 2018.....	15
3.1.	Ouverture de l'enquête publique et permanences en Mairie	15
3.2.	Entretiens avec le public et observations recueillies	15
3.3.	Climat de l'enquête publique	15
3.4.	Entretiens complémentaires	15
3.5.	Changements législatifs et réglementaires.....	16
3.6.	Délibérations des Conseils municipaux	16
3.7.	Clôture de l'enquête publique.....	16
3.8.	PV de synthèse de l'enquête publique	17
4	EXAMEN DES OBSERVATIONS.....	18
4.1.	Nombre et nature des observations du Public	18
4.2.	Questions posées par le commissaire enquêteur - Commentaires et avis du Responsable de Projet - Appréciations de la commissaire enquêteur	18

ANNEXES	19
Annexe 1 - Arrêté préfectoral n°2018-154 du 20 septembre 2018.....	20
Annexe 2 – Parution réglementaire de l’avis d’enquête publique dans les journaux.....	21
Annexe 3 – Publicité par Affichage	22
Annexe 4 - Certificats d’affichage des Mairies	23
Annexe 5 – Délibération du Conseil Municipal de Gennevilliers.....	24
Annexe 6 – PV de synthèse	25
Annexe 7 – Mémoire en réponse et Analyse du Commissaire Enquêteur	26

1 GENERALITES

1.1. OBJET DE L'ENQUETE

L'enquête publique avait pour objet de soumettre à l'avis du public la demande présentée le 25 avril 2016, complétée le 16 janvier 2017 et le 13 février 2018 par le représentant légal de la Société Protectrice des Animaux (la SPA) dont le siège social est situé 39, boulevard Berthier 75847 Paris, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'exploiter un refuge et une fourrière pour chiens et chats, avenue Marcel Paul à Gennevilliers (Hauts-de-Seine), relevant de la rubrique 2120-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

1.2. NATURE ET CARACTERISTIQUES DU PROJET

La Société Protectrice des Animaux (La SPA) est la première association de protection animale créée en France en 1845. Elle est reconnue d'utilité publique par décret du 22 décembre 1860 et a pour but « *d'améliorer, par tous les moyens qui sont en son pouvoir, le sort des animaux, d'assurer l'application des dispositions législatives et réglementaires qui les protègent et de leur accorder assistance ; de participer en ce sens à l'éducation populaire* »

En 2015 :

- 46015 animaux ont été accueillis dans les refuges de la SPA,
- 38 311 animaux ont été adoptés grâce à la SPA,
- 650 animaux ont été sauvés d'élevage clandestins,
- 439 plaintes ont été déposées pour faire condamner les auteurs de maltraitance.

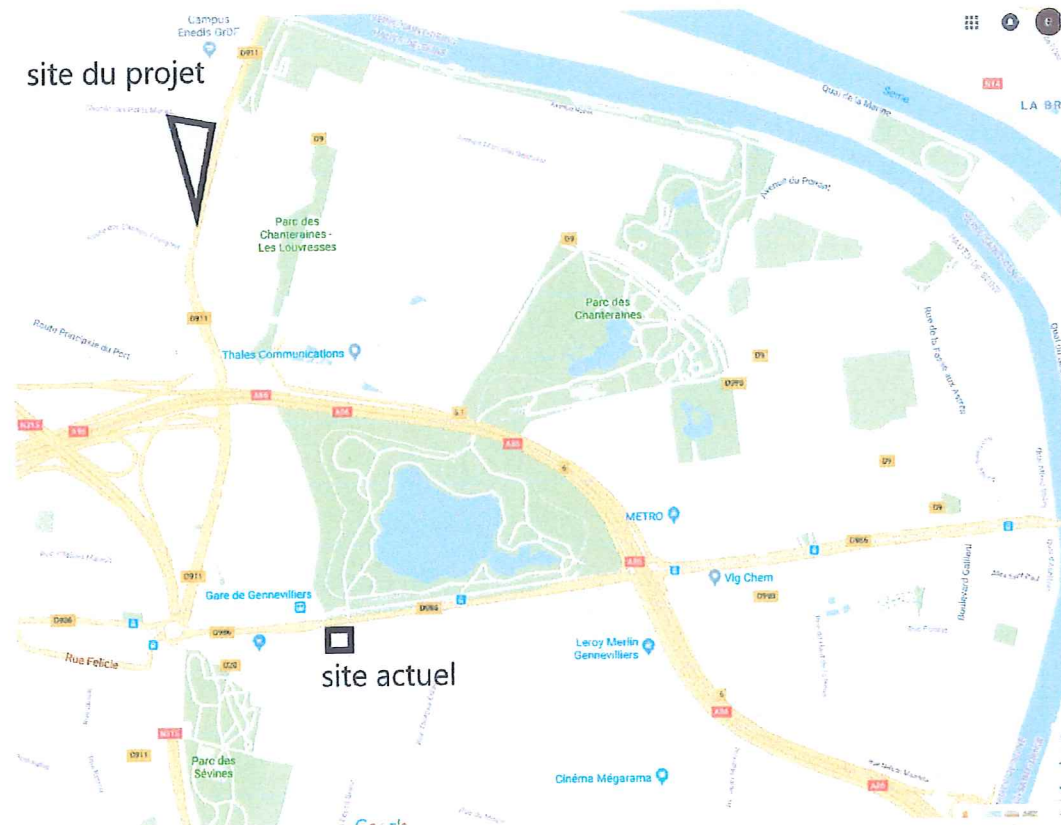
Depuis 1958, un refuge de la SPA est implanté à Gennevilliers (Hauts-de-Seine), 30 Avenue du Général de Gaulle. Ce site, dit Refuge Grammont, est le plus ancien de France et compte tenu de son obsolescence et de son exigüité, la SPA projette de construire de nouvelles installations.

1-2.1 LOCALISATION DU PROJET

Le projet de fourrière et de refuge de la SPA se situe sur un terrain longeant l'avenue Marcel Paul à Gennevilliers.

L'ancien refuge (site de Grammont) sera démantelé.

Localisation des sites de la SPA à Gennevilliers (échelle et limite des propriétés représentées à titre indicatif)



1-2.2 ACTIVITES

Le projet de construction d'un nouveau site de la SPA permet d'assurer des prestations :

- de refuge pour chiens et chats: c'est l'accueil et la mise à l'adoption des animaux abandonnés et recueillis (capacité de 144 chiens et 200 chats)
- de fourrière : c'est un service public pour la garde et l'entretien des animaux de type chiens et chats trouvés en état de divagation sur la voie publique. Les animaux y sont enfermés pour une durée limitée avant d'être livrés au refuge si leur propriétaire n'est pas retrouvé. La capacité de la fourrière est de 50 chiens et 48 chats et son exploitation est confiée à la société prestataire SACPA.

La capacité totale d'accueil du nouveau site sera de 194 chiens et 248 chats.

La SPA emploiera, au refuge, 20 salariés et 20 bénévoles et la fourrière emploiera 6 salariés.

La SPA a déposé un dossier auprès de la Préfecture des Hauts de Seine le 25 avril 2016, complété les 16 janvier 2017 et le 13 février 2018 en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter le nouveau refuge et fourrière pour chiens et chats.

1.3. CADRE JURIDIQUE DE L'ENQUETE PUBLIQUE

Le code de l'environnement fixe le champ d'application et l'objet de l'enquête publique.

L'enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte de l'intérêt des tiers lors des décisions susceptibles d'affecter l'environnement.

L'enquête publique est ouverte et organisée par l'autorité compétente pour prendre la décision en vue de laquelle l'enquête est ouverte (L123-3).

L'enquête est conduite par un commissaire enquêteur choisi sur une liste d'aptitude par le président du tribunal administratif (L123-4)

Les articles L123-9 à L123-15 fixent plus particulièrement la procédure et le déroulement de l'enquête publique (durée, information du public, organisation des permanences, rapport et conclusions motivées du commissaire enquêteur,...)

1.4. CADRE JURIDIQUE DU PROJET PRESENTE A L'ENQUETE PUBLIQUE

Le code de l'environnement et son livre V - Prévention des pollutions, des risques et des nuisances (article L511-1 et suivants) fixent les dispositions auxquelles sont soumises les installations qui peuvent présenter des dangers ou inconvénients pour la protection de l'environnement.

Les installations sus visées sont définies dans la nomenclature des installations établie par décret en Conseil d'Etat. Le décret soumet les installations à autorisation, à enregistrement ou à déclaration suivant la gravité des dangers ou des inconvénients que peut présenter leur exploitation.

La demande d'autorisation d'exploiter déposée par la SPA relève de la rubrique 2120-1 suivante :

N°	Désignation de la rubrique selon la nomenclature des installations classées	Régime
2120	Chiens (établissements d'élevage, vente, transit, garde, fourrières, etc., de) à l'exclusion des établissements de soins et de toilettage et des rassemblements occasionnels tels que foires, expositions et démonstrations canines.	
	1. plus de 50 animaux	Autorisation
	2. de 10 à 50 animaux	Déclaration
	Nota : ne sont pris en compte que les chiens âgés de plus de 4 mois	

L'arrêté du 8 décembre 2006 fixe les règles techniques auxquelles doivent satisfaire les installations renfermant des chiens soumises à autorisation au titre du livre V du code de l'environnement.

1.5. AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE

L'avis de l'autorité environnementale vise à éclairer le public sur la qualité de l'étude d'impact et sur la manière dont l'environnement est pris en compte dans le projet, conformément à la directive 2011/92/UE modifiée.

Pour le projet de la SPA, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) d'Ile-de-France a rendu un avis délibéré en date du 26 juillet 2018.

Elle considère que l'analyse de l'état initial de l'environnement réalisée dans l'étude d'impact est proportionnée aux enjeux et impacts du projet,

Cependant, elle relève que la distance d'implantation d'au moins 100 mètres des bâtiments et des annexes vis-à-vis des tiers n'est pas respectée, conformément aux exigences de l'arrêté ministériel du 8 décembre 2006 fixant les règles techniques auxquelles doivent satisfaire les installations soumises à autorisation renfermant des chiens au titre du livre V du code de l'environnement.

Elle recommande à la SPA de mieux justifier le choix du site et d'implantation des bâtiments sur le terrain choisi pour la construction des chenils.

Enfin, elle indique que le projet de la SPA aura un impact limité du fait de son ampleur et de sa localisation en zone d'activité économique.

La SPA a apporté un mémoire en réponse le 7 août 2018

2 ORGANISATION DE L'ENQUETE

2.1. DESIGNATION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

La décision n°E18000064/95 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise du 3 septembre 2018 m'a désignée, Estelle DLOUHY MOREL, en qualité de Commissaire Enquêteur.

Je n'ai pas d'intérêt dans ce dossier.

2.2. DECISION DE MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE

Par l'Arrêté DCPAT du Préfet des Hauts-de-Seine n°2018-154 du 20 septembre 2018, le Préfet des Hauts-de-Seine précise les modalités de l'enquête publique (cf Annexe 1) :

- L'enquête publique portant sur la demande d'autorisation présentée par la Société Protectrice des Animaux (La SPA) en vue d'exploiter un refuge et une fourrière pour chiens et chats, avenue Marcel Paul à Gennevilliers (Hauts-de-Seine) se tiendra du lundi 22 octobre 2018 au jeudi 22 novembre 2018 inclus.
- 5 permanences seront tenues en Mairie de Gennevilliers :
 - o le lundi 22 octobre 2018 de 14h à 17h,
 - o le samedi 27 octobre 2018 de 9h à 12h,
 - o Le mercredi 7 novembre 2018 de 14h à 17h,
 - o Le mardi 13 novembre 2018 de 9h à 12h,
 - o le jeudi 22 novembre de 14h30 à 17h30.
- En mairie de Gennevilliers, un dossier d'enquête (consultable également sur un poste informatique) et un registre d'enquête sera mis à la disposition du public pendant la durée de l'enquête,
- Le dossier d'enquête sera également consultable :
 - o dans les mairies de Villeneuve-la-Garenne (92), Argenteuil (95), Epinay-sur-Seine(93), L'Ile-Saint-Denis (93),
 - o sur le site internet de la Préfecture des Hauts-de-Seine,
 - o sur la plate-forme dédiée de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE) (<https://projets-environnement.gouv.fr>)
 - o sur un registre d'enquête dématérialisé (<http://projet-refuge-et-fourriere-spa-gennevilliers.enquetepublique.net>).
- Pendant la durée de l'enquête, le public pourra déposer ses observations sur un registre d'enquête dématérialisé (<http://projet-refuge-et-fourriere-spa-gennevilliers.enquetepublique.net>) et une adresse mail de la Préfecture (pref-enquetes-publiques-dre@hauts-de-seine.pref.gouv.fr).
- Un avis d'enquête sera affiché par les mairies concernées.

- Un avis d'ouverture d'enquête sera inséré, 15 jours au moins avant le début d'enquête et rappelé dans les 8 premiers jours de celle-ci dans 2 journaux diffusés dans chacun des départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val d'Oise.
- Le Responsable du Projet affichera le même avis sur les lieux prévus pour la réalisation du projet et visible de la voie publique.
- Au terme de l'enquête, le commissaire enquêteur rencontrera dans un délai de 8 jours le Responsable du Projet pour lui communiquer les observations du public, celles-ci étant consignées dans un procès-verbal. Le Responsable du Projet disposera d'un délai de 15 jours pour produire ses observations éventuelles.
- Le commissaire enquêteur rédigera un rapport d'enquête et des conclusions motivées séparées à destination du Préfet, copie au Président du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise, dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête.

2.3. REUNION AVEC L'AUTORITE ORGANISATRICE DE L'ENQUETE PUBLIQUE

L'autorité compétente pour cette enquête est la Préfecture des Hauts-de-Seine, Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial, Bureau de l'Environnement, des Installations classées et des Enquêtes Publiques.

Les échanges pour fixer les dates de permanence ont eu lieu par téléphone et par mail.

Le 2 octobre 2018, j'ai ouvert et paraphé, en Préfecture, le registre d'enquête, à déposer, par mes soins, à la Mairie de Gennevilliers. J'ai réceptionné à cette occasion un dossier d'enquête publique et pris connaissance de l'historique du projet.

La Préfecture des Hauts-de-Seine s'est concertée avec le Responsable de Projet de la SPA pour organiser:

- la mise en place d'un registre électronique,
- la diffusion des dossiers d'enquête dans les mairies concernées,
- l'affichage réglementaire (panneaux et presse),
- la publicité relative à l'enquête.

2.4. REUNION AVEC LE RESPONSABLE DU PROJET

J'ai sollicité le Responsable du Projet pour une réunion préparatoire à l'enquête. Le Directeur du Patrimoine Immobilier, Monsieur AFTISSE, et le Directeur des Travaux, Monsieur LE BIHAN, m'ont reçue sur le site de Grammont le 16 octobre 2018 pour un échange sur :

- Les modalités fixées pour l'enquête publique,
- L'historique du projet,
- Le contenu du dossier soumis à l'enquête publique,
- Une visite du site actuel et du site projeté.

Pendant la visite, j'ai constaté l'affichage d'avis d'enquête publique et de panneaux d'information, sur le site projeté et en périphérie, visibles de la voie publique.



Panneau d'information sur le projet installé par la SPA



Avis d'enquête devant l'entrée de KILOUTOU

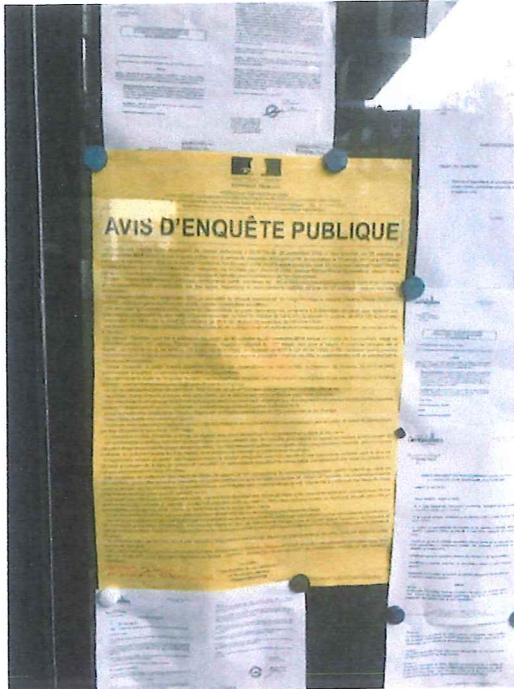
J'ai également observé la présence de la ligne EDF HT au-dessus du terrain projeté, occupé actuellement par des jardins partagés.



2.5. CONTACT AVEC LA MAIRIE DE GENNEVILLIERS

J'ai apporté, le 16 octobre 2018, en Mairie de Gennevilliers, le registre d'enquête ouvert et paraphé.

A cette occasion, j'ai constaté la présence de l'avis d'enquête sur les panneaux administratifs et les conditions matérielles de réception du public pendant l'enquête (salles de permanences du rez-de-chaussée).



Avis d'enquête sur le panneau à l'entrée principale de la Mairie

2.6. INFORMATION DU PUBLIC

2-6.1 PUBLICITE PAR VOIE DE PRESSE

Les premiers avis d'enquête publique ont été publiés :

- le 2 octobre 2018 dans Les Echos,
- le 3 octobre 2018 dans le Parisien (éditions 92, 93, 95),

Les deuxièmes avis d'enquête publique (rappel) ont été publiés :

- le 23 octobre 2018 dans Les Echos,
- le 23 octobre 2018 dans le Parisien (éditions 92, 93, 95). Malheureusement dans cet avis publié par Le Parisien une erreur de date a été constatée puisqu'il mentionne une enquête publique du 12 octobre au 12 novembre 2018 au lieu du 22 octobre au 22 novembre 2018. Il n'y a pas eu de rectificatif, les extraits de journaux ayant été communiqués à la Préfecture après la fin de l'enquête.

Les avis d'enquête publiés dans la presse régionale et nationale sont en annexe 2

2-6.2 PUBLICITE PAR AFFICHAGE

Un affichage à proximité du site a été réalisé, 3 contrôles ont été effectués pour s'assurer que l'affichage perdurait pendant la durée de l'enquête. Un constat d'huissier a été réalisé (voir annexe 3).

Des avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête et ses modalités ont été affichés par les mairies de Gennevilliers (92) Villeneuve-la-Garenne (92), Argenteuil (95), Epinay-sur-Seine(93), L'Ile-Saint-Denis (93).

En annexe 4 sont joints les certificats d'affichage des mairies (seul a été reçu celui de la Mairie de Gennevilliers à la date de rédaction du présent rapport, mais le constat d'huissier présenté en annexe 2 atteste de l'affichage en Mairies).

2.7. COMPOSITION DU DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

Les pièces du dossier soumis à l'enquête publique sont regroupées dans un classeur double :

- Partie gauche : le dossier d'autorisation d'exploiter rédigé par la SPA
- Partie droite : les échanges avec les différents experts et contributeurs des Services de l'Etat (DRIEE, Police de l'eau, Direction Départementale de la protection des populations,...) et les études complémentaires
-

o **Partie Gauche : Le dossier ICPE**

Récépissé de dépôt d'un dossier d'autorisation d'exploiter du 16 janvier 2017

Sommaire (15 pages)

Partie I (23 pages) : Résumés non techniques

Présentation du projet et résumé de l'étude des impacts et de l'étude des dangers

Partie II (39 pages) : Présentation

Contexte de la demande, présentation de la SPA, localisation de l'installation projetée, historique du projet, nature et volume des activités, régime juridique, capacités techniques et financières de la SPA

Partie III (93 pages) : Etude d'impact (9 sous-parties)

1 : analyse de l'état initial du site et de son environnement (sols, air, bruits, contexte socio-économique, patrimoine,...)

- 2 : analyse des effets et mesures prévues (paysages, eau, sols et sous-sols, air, déchets, impacts sonores, poussières, odeurs, vibration, intensité lumineuse,..)
- 3: analyse des effets temporaires du projet
- 4: gestion rationnelle de l'énergie

- 5: émissions de gaz à effet de serre
- 6: analyse de l'applicabilité de la directive 2010/75/UE (IED)
- 7: synthèse de l'étude d'impact
- 8 : remise en état du site en cas de cession d'activité
- 9: analyse des méthodes utilisées

Partie IV (21 pages) : Etude des effets sur la santé

Recensement et quantification des conséquences potentielles du projet sur la santé des populations du voisinage (yc risque biologique de transmission à l'homme de maladies/parasites des animaux)

Partie V (21 pages) : Notice d'hygiène et de sécurité

Organisation et mesures mises en place pour assurer l'hygiène et la sécurité du personnel

Partie VI (39 pages) : Etude de dangers (7 sous-parties) :

- 1: description de l'environnement et du voisinage
- 2: identification et caractérisation des potentiels de dangers
- 3: organisation de la sécurité
- 4: accidentologie
- 5: analyse des risques : 14 scénarii d'accident retenus
- 6 : analyse détaillée des risques : l'ensemble des risques retenus atteignent un risque final quantifié de négligeable à tolérable
- 7 : conclusions – mesures destinées à réduire l'impact d'un sinistre

Partie VII: Annexes (21 annexes)

81 illustrations

75 tableaux

- **Partie Droite : Echanges, Contributions, Etudes Complémentaires**

Avis de l'Autorité environnementale (MRAE Ile-de-France) et mémoire en réponse de la SPA

DRIEE déclaration :

Courrier du 23 février 2018 de la DRIEE, Service Police de l'eau demandant une évaluation des incidences Natura 2000 et réponse de la SPA

DDPP – complément d'information

Courrier de la Direction Départementale de la protection des populations du 27 octobre 2017 demandant des compléments sur les mesures prises pour : éviter les dégradations des lignes HT traversant le site projeté, la gestion des eaux usées et pluviales, l'aménagement en zone inondable.

Réponse de la SPA

Dossier Natura 2000

Courrier de la Direction Départementale de la protection des populations du 25 juillet 2017 demandant une Evaluation des incidences Natura 2000 de l'activité projetée

Réponse de la SPA du 2 novembre 2017

Etudes Acoustiques

3 DEROULEMENT DE L'ENQUETE DU 22 OCTOBRE 2018 AU 22 NOVEMBRE 2018

3.1. OUVERTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE ET PERMANENCES EN MAIRIE

J'ai ouvert, côté, parafé le registre d'enquête de la Mairie de Gennevilliers (92)

L'enquête s'est déroulée, conformément aux prescriptions de l'arrêté préfectoral du lundi 22 octobre au jeudi 22 novembre 2018 inclus

J'ai tenu 5 permanences dans les locaux de la Mairie de Gennevilliers, dans des bonnes conditions matérielles:

- o le lundi 22 octobre 2018 de 14h à 17h,
- o le samedi 27 octobre 2018 de 9h à 12h,
- o Le mercredi 7 novembre 2018 de 14h à 17h,
- o Le mardi 13 novembre 2018 de 9h à 12h,
- o le jeudi 22 novembre de 14h30 à 17h30.

3.2. ENTRETIENS AVEC LE PUBLIC ET OBSERVATIONS RECUEILLIES

J'ai reçu une seule visite, le dernier jour des permanences, le 22 novembre 2018. Ce visiteur a déposé la seule observation du registre d'enquête.

Aucune observation n'a été déposée sur les registres électroniques.

3.3. CLIMAT DE L'ENQUETE PUBLIQUE

L'enquête s'est déroulée dans un bon climat. Cependant, la participation du public a été très faible.

3.4. ENTRETIENS COMPLEMENTAIRES

A ma demande, j'ai échangé avec :

- Monsieur Dominique Magnin, Chargé d'opération à la Direction des Projets Opérationnels de la Ville de Gennevilliers,
- Madame Caroline Blanc, Chargée des Opérations d'Aménagements à la SEMAG 92 (Société d'Economie Mixte d'Aménagement de la ville de Gennevilliers),
- Monsieur Jean-Paul Le Divenah, Président la MRAE (Mission Régionale de l'Autorité Environnementale).

3.5. CHANGEMENTS LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES

Il faut signaler, pendant l'enquête publique, la parution au JO n°246 du 24 octobre 2018 de :

- Décret n° 2018-900 du 22/10/18 modifiant la nomenclature n°2120 des installations classées pour la protection de l'environnement
- Arrêté du 22/10/18 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2120 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (JO n°246 du 24 octobre 2018). Cet arrêté est applicable le lendemain de la publication du décret n° 2018-900 du 22 octobre 2018 modifiant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, aux installations nouvelles, et à compter du 1er janvier 2019 pour les installations existantes, à l'exception des dispositions des articles 5 (2e alinéa) et 25 (I) qui ne sont pas applicables aux installations existantes.

Il en résulte que les seuils réglementaires de la rubrique 2120 sont modifiés et le régime d'enregistrement introduit. Dorénavant, seuls les refuges de plus de 250 chiens sont soumis à autorisation. Ceux compris entre 101 et 250 chiens relèvent du régime d'enregistrement et ceux compris entre 10 et 100 chiens sont soumis à déclaration.

La présente procédure poursuit son cours mais ce nouveau contexte réglementaire, favorable au dossier présenté par la SPA, ne peut être ignoré.

3.6. DELIBERATIONS DES CONSEILS MUNICIPAUX

La délibération (séance du 21 novembre 2018) du Conseil Municipal de Gennevilliers, adoptée à l'unanimité, émet un avis favorable sous réserve que la SPA : (cf. Annexe 5) :

- respecte les procédures envisagées pour maîtriser les risques d'incendie et de pollutions,
- mette en place une formation continue du personnel sur les conduites à tenir en cas d'incidents,
- respecte scrupuleusement les prescriptions qui seront énoncées par le Service des Installations Classées

3.7. CLOTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE

L'enquête publique a été clôturée le 22 novembre 2018.

J'ai clos le registre de Gennevilliers à la fin de la permanence du 22 novembre, correspondant avec la fin des horaires d'ouverture de la Mairie.

3.8. PV DE SYNTHÈSE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Après la clôture de l'enquête, j'ai rédigé un PV de synthèse. Il a été remis au Responsable de Projet de la SPA lors d'un RDV à son siège social, à Paris, le vendredi 30 novembre 2018 (cf annexe 6).
Étaient présents : Monsieur AFTISSE, Responsable du Projet et Directeur du Patrimoine Immobilier, Monsieur LE BIHAN, Directeur des Travaux, Monsieur MARECHAUX, Architecte du Projet.

Le mémoire réponse m'a été transmis en retour par mail le 14 décembre 2018 (cf annexe 7)

4 EXAMEN DES OBSERVATIONS

4.1. NOMBRE ET NATURE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

1 observation écrite a été déposée sur le registre d'enquête de la Mairie de Gennevilliers.
Pas d'observation orale, pas d'observation déposée sur les registres électroniques
Pas de courrier reçu.
L'observation n'émet pas d'avis sur le projet : ni favorable, ni défavorable.

L'observation, nommée OBS-1, déposée sur le registre le 22 novembre 2018 est la suivante :

Joli projet, bien situé. Le document est très détaillé. Et merci pour l'accueil professionnel de Mme Dlouhy-Morel

Je n'ai pas demandé à la SPA de fomuler un avis/commentaire sur cette observation.

4.2. QUESTIONS POSEES PAR LA COMMISSAIRE ENQUETEUR - COMMENTAIRES ET AVIS DU RESPONSABLE DE PROJET - APPRECIATIONS DE LA COMMISSAIRE ENQUETEUR

Les commentaires de la commissaire enquêteur sont présentés dans le mémoire en réponse de la SPA en annexe 7

ANNEXES

ANNEXE 1- ARRETE PREFECTORAL N°2018-154 DU 20 SEPTEMBRE 2018



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE

Arrêté DCPAT n° 2018-154 du 20 septembre 2018, relatif à l'ouverture de l'enquête publique portant sur la demande d'autorisation présentée par la Société Protectrice des Animaux (SPA) en vue d'exploiter un refuge et une fourrière pour chiens et chats, avenue Marcel Paul à Gennevilliers

LE PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

Vu le Code de l'environnement, parties législative et réglementaire, et notamment ses articles L.123-1 à L.123-19, R.123-1 à R.123-27 ainsi que R.512-2 à R.512-14 et R. 512-19 à R.512-27,

Vu la loi n°2018-148 du 2 mars 2018 ratifiant les ordonnances n°2016-1058 du 3 août 2016 et 2016-1060 du 3 août 2016 ci-dessous citées,

Vu l'ordonnance n° 2016-1058 du 3 août 2016 relative à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes,

Vu l'ordonnance n° 2016-1060 du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2017;

Vu l'ordonnance n° 2017-80 du 26 janvier 2017 relative à l'autorisation environnementale et en particulier le 2^o de son article 15 qui précise que les demandes d'autorisation déposées avant le 1^{er} mars 2017 sont instruites et délivrées selon les dispositions législatives et réglementaires dans leur rédaction antérieure à l'entrée en vigueur de la présente ordonnance;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

Vu le décret n°2017-626 du 25 avril 2017 relatif aux procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement,

Vu le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET, en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine (hors classe),

Vu le décret du 22 août 2017 portant nomination de Monsieur Vincent BERTON, en qualité de Secrétaire Général de la Préfecture des Hauts-de-Seine (classe fonctionnelle I) ;

Vu l'arrêté MCI n°2017-52 du 31 août 2017 portant délégation de signature à Monsieur Vincent BERTON, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine,

Vu la demande présentée le 25 avril 2016 et complétée le 16 janvier 2017 et le 13 février 2018 par le représentant légal de la Société Protectrice des Animaux (SPA) et dont le siège social est situé 39, boulevard Berthier 75847 PARIS, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'exploiter un refuge et une fourrière pour chiens, avenue Marcel Paul à Gennevilliers relevant de la rubrique suivante de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) :

2120-1 : Chiens (établissements d'élevage, vente, transit, garde, fourrières, etc., de), à l'exclusion des établissements de soins et de toilettage et des rassemblements occasionnels tels que foires, expositions et démonstrations canines de plus de 50 animaux - activité soumise à autorisation.

Vu les plans et documents fournis à l'appui de cette demande,

Vu l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) d'Ile-de-France en date du 26 juillet 2018 et le mémoire en réponse produit par la SPA, en date du 7 août 2018,

Vu le rapport du directeur départemental de la protection des populations des Hauts-de-Seine en date du 7 août 2018, qui indique que le dossier de demande d'autorisation présenté par la SPA comporte l'ensemble des documents exigés par les dispositions des articles R.181-12 et R.181-13 du code de l'environnement relatif aux ICPE,

Vu la décision en date du 3 septembre 2018, par laquelle le président du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, a désigné Madame Estelle DLOUHY-MOREL ingénieur génie chimique en retraite, en qualité de commissaire-enquêteur, pour conduire l'enquête publique,

Sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine,

ARRETE

ARTICLE 1 : Il sera procédé **du lundi 22 octobre 2018 au jeudi 22 novembre inclus**, soit pendant une durée de 32 jours consécutifs, à une enquête publique, au profit de la Société Protectrice des Animaux (SPA) dont le siège social est situé 39, boulevard Berthier 75847 PARIS, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'exploiter un refuge et une fourrière pour chiens et chats, avenue Marcel Paul à Gennevilliers et classable sous la rubrique suivante :

2120-1 : Chiens (établissements d'élevage, vente, transit, garde, fourrières, etc., de), à l'exclusion des établissements de soins et de toilettage et des rassemblements occasionnels tels que foires, expositions et démonstrations canines de plus de 50 animaux,

- activité soumise à autorisation.

Le périmètre d'enquête concerne deux communes du département des Hauts-de-Seine : Gennevilliers et Villeneuve-la-Garenne, deux communes du département de la Seine-Saint-Denis : l'Ile-Saint-Denis et Epinay-sur-Seine et une commune du département du Val d'Oise : Argenteuil.

ARTICLE 2 : Le siège de l'enquête est fixé à l'Hôtel de Ville de Gennevilliers – service hygiène sécurité – 13^{ème} étage – 177, avenue Gabriel Péri, où les observations peuvent être adressées par écrit à l'attention personnelle du commissaire enquêteur. Ces observations seront annexées au registre d'enquête.

ARTICLE 3 : Le commissaire enquêteur désigné par le président du tribunal administratif de Cergy-Pontoise pour cette enquête est madame Estelle Dlouhy-Morel ingénieur génie chimiste en retraite,

ARTICLE 4 : L'ouverture de l'enquête publique est portée à la connaissance du public par voie d'affiches qui seront apposées quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique, par les soins des maires de Gennevilliers, de Villeneuve-la-Garenne, d'Argenteuil, d'Epinay-sur-Seine et de L'Ile-Saint-Denis, aux frais du responsable du projet, en l'occurrence, la SPA, dans les mairies et aux emplacements habituels d'affichage administratif.

L'accomplissement de ces formalités de publicité est certifié à l'issue de l'enquête.

Un avis d'ouverture d'enquête est inséré, en caractères apparents, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans deux journaux diffusés dans chacun des départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-d'Oise.

En outre, dans les mêmes conditions de délai et de durée, et sauf impossibilité, il est procédé par le responsable du projet, à l'affichage du même avis sur les lieux prévus pour la réalisation du projet et visibles de la voie publique.

L'avis d'enquête est également publié sur le site internet de la Préfecture des Hauts-de-Seine à l'adresse suivante :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-prevention-des-risques/Environnement/Installations-classees-espace-Professionnels/Enquetes-publiques-Consultations-du-public/Enquetes-publiques-2018>

ARTICLE 5 : Pendant toute la durée de l'enquête un exemplaire du dossier qui contient notamment une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse du porteur de projet à cet avis ainsi qu'un registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur et ouvert par lui, seront déposés à la mairie de Gennevilliers.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet aux jours, lieux et horaires suivants :

Hôtel de Ville de Gennevilliers – service hygiène sécurité – 13^{ème} étage – 177, avenue Gabriel Péri :
- du lundi au jeudi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30,
- le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h.

Au plus tard à compter de la date d'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée, les pièces du dossier seront également mises à disposition du public sur le site internet de la préfecture :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-prevention-des-risques/Environnement/Installations-classees-espace-Professionnels/Enquetes-publiques-Consultations-du-public/Enquetes-publiques-2018>

et sur la plateforme dédiée de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie :

<https://www.projets-environnement.gouv.fr>

ARTICLE 6 : Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public avec le dossier d'enquête publique et le registre d'enquête permettant à chacun de consigner éventuellement ses observations au cours des cinq permanences suivantes :

Hôtel de ville de Gennevilliers – service hygiène sécurité – 13^{ème} étage – 177, avenue Gabriel Péri :

- lundi 22 octobre de 14h à 17h,
- samedi 27 octobre, de 9h à 12h,
- mercredi 7 novembre, de 14h à 17h,
- mardi 13 novembre, de 9h à 12h,
- jeudi 22 novembre, de 14h30 à 17h30.

ARTICLE 7 : Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier sera également consultable sur un poste informatique situé dans les locaux de la mairie de Gennevilliers.

ARTICLE 8 : Pendant la durée de l'enquête, le public pourra également faire parvenir ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête dématérialisé :

<http://projet-refuge-et-fourriere-spa-genevillers.enquetcublique.net>

- sur l'adresse mail de la préfecture :

pref-enquetes-publiques-dre@hauts-de-seine.pref.gouv.fr

Les observations peuvent être envoyées par courrier à l'adresse suivante :

Hôtel de ville de Gennevilliers – service hygiène sécurité – 13^{ème} étage – 177, avenue Gabriel Péri- A l'attention de Mme DLOUHY-MOREL – commissaire-enquêteur.

ARTICLE 9 : Au terme de l'enquête, le registre sera mis à la disposition du commissaire enquêteur et clos par lui. Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontrera, dans un délai de 8 jours, le responsable du projet et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

ARTICLE 10 : Le commissaire enquêteur établira un rapport qui relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies. Le rapport comportera le rappel de l'objet du projet, la liste de l'ensemble des pièces figurant dans le dossier d'enquête, une synthèse des observations du public, une analyse des propositions produites durant l'enquête et, le cas échéant, les observations du responsable du projet en réponse aux observations du public.

Le commissaire enquêteur consignera, dans une présentation séparée, ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet soumis à enquête publique.

ARTICLE 11 : Dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur remettra son rapport et ses conclusions motivées au préfet et en transmettra simultanément une copie au président du tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

ARTICLE 12 : Le préfet des Hauts-de-Seine adressera, dès leur réception, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur au responsable de la SPA.

Ces documents sont tenus à disposition du public, pendant un an suivant la clôture de l'enquête, à la préfecture des Hauts-de-Seine et à la mairie de Gennevilliers.

Toute personne physique ou morale concernée pourra demander communication de ces documents à la SPA ou à la préfecture des Hauts-de-Seine ou les consulter :

- sur le site Internet de la préfecture des Hauts-de-Seine :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-prevention-des-risques/Environnement/Installations-classees-espace-Professionnels/Enquetes-publiques-Consultations-du-public/Enquetes-publiques-2018>

- sur la plateforme dédiée de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE) :

<https://www.projets-environnement.gouv.fr>

ARTICLE 13 : Conformément aux dispositions de l'article R.181-38 et suivants du code de l'environnement, les conseils municipaux des communes de Gennevilliers (92), de Villeneuve-la-Garenne (92), d'Argenteuil (95), d'Epinau-sur-Seine (93) et de L'Ile-Saint-Denis (93), sont appelés à donner leur avis sur la demande susvisée dès le début de l'enquête. Seul les avis exprimés au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête pourront être pris en considération.

ARTICLE 14 : Les frais d'affichage, de publication et l'indemnité allouée au commissaire enquêteur seront à la charge du responsable du projet.

ARTICLE 15 : Sous réserve des résultats de l'enquête publique et de l'avis du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST), le préfet du département des Hauts-de-Seine statuera sur la demande d'autorisation environnementale déposée par la SPA, dans les trois mois suivant la date de réception du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur. En cas d'impossibilité de statuer dans ce délai, un délai supplémentaire, ne pouvant être supérieur à deux mois, pourra être accordé.

ARTICLE 16 : A la fin de cette procédure, le projet de la SPA fera l'objet d'une décision d'autorisation avec prescriptions prise par arrêté du préfet des Hauts-de-Seine, au bénéfice de la SPA ou d'une décision de refus.

ARTICLE 17 : Des informations sur le présent projet peuvent être demandées à monsieur Moaski AFTISSE directeur du patrimoine immobilier de la SPA (tél : 01 43 80 81 13) ou au préfet des Hauts-de-Seine - DCPAT- bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques.

ARTICLE 18 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine, mesdames et messieurs les maires des communes de Gennevilliers, de Villeneuve-la-Garenne, d'Argenteuil, d'Epinau-sur-Seine, de L'Ile-Saint-Denis et madame le commissaire-enquêteur, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le préfet,

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général

Vincent BERTON

ANNEXE 2 – PARUTION REGLEMENTAIRE DE L'AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DANS LES
JOURNAUX

5G : affolement autour des enchères en Italie

TÉLÉCOMS

Les quatre opérateurs, dont le français Iliad, ont déjà misé 6 milliards d'euros pour accéder aux précieuses fréquences.

Le gouvernement se félicite officiellement, mais les syndicats et les analystes s'inquiètent.

Sebastien Dumoulin
@sebastiendmln
et Olivier Tossier
— Correspondant à Rome

« C'est un succès au-delà des espoirs les plus optimistes du gouvernement. » Luigi Di Maio, le ministre italien du Développement économique, est extatique. La vente des fréquences 5G devait rapporter aux finances publiques de la péninsule environ 2,5 milliards d'euros. Après trois semaines d'enchères, on dépasse désormais les 6 milliards. Et ce n'est pas fini. La coalition au pouvoir, qui réunit le Mouvement 5 étoiles et la Ligue, ne peut que se réjouir de l'engouement des opérateurs. La 5G va remplir les caisses, au moment même où l'Italie présente un projet de budget anti-austérité qui creuse son déficit et donne des sueurs froides à Bruxelles et aux marchés financiers.

Cet enthousiasme pourrait pourtant n'être que de façade. « Les montants dérivés commencent à inquiéter très sérieusement le gouvernement, assure un bon connais-



Luigi Di Maio, le ministre italien du Développement économique, veut « rassurer les opérateurs ». Photo Filippo Monteforte/AFP

seur du dossier. Ils sont un peu catastrophés. C'est autant d'investissements en moins dans les réseaux, alors que l'Italie a déjà une très mauvaise couverture. »

Dix fois le prix de réserve « C'est le casino », se désespère un observateur. Sur la bande de fréquence des 3,7 GHz, la plus demandée, les sommes mises ont déjà atteint dix fois le prix de réserve.

2,5

MILLIARDS D'EUROS
La somme que la vente des fréquences 5G devrait rapporter aux finances publiques de la péninsule.

En coût par MHz et par habitant – l'outil utilisé par les analystes dans leurs comparaisons internationales –, les opérateurs italiens ont dépassé les 20 centimes. C'est quatre fois plus que les enchères espagnoles de juillet dernier ou celles qui s'échouèrent lundi en Finlande sur la même bande de fréquence. Et deux fois plus qu'en Royaume-Uni.

La somme de 6 milliards est donc colossale, même si ce n'est pas un record en soi. A l'été 2000, pour avoir accès aux fréquences 3G, les opérateurs allemands avaient lâché... 50 milliards d'euros.

Une première phase des enchères italiennes s'est pourtant déroulée sans accroc. Les « fréquences en or » de la bande 700 MHz, ainsi nommées pour leur capacité à couvrir un large territoire, ont été attribuées à des prix raisonnables. Iliad bénéficiait d'un bloc

réserve, en tant que nouvel entrant sur le marché, emporté à 676 millions d'euros. Vodafone et Telecom Italia ont misé à peine plus pour répartir avec un volume de spectre similaire.

Seulement, le quatrième larron, l'opérateur Wind Tre, manquait à l'appel. Après avoir fait l'impasse sur la bande des 700 MHz, il était contraint de tout miser sur la bande haute, celle des 3,7 GHz, pour ne pas être évincé. Et c'est alors que les enchères ont dégénéré, avec un Telecom Italia prêt à casser sa tirelire pour disposer du meilleur réseau et enfoncer son concurrent.

Des enchères « irresponsables »

Aujourd'hui, même les syndicats italiens sont inquiets. Dans un long communiqué, ils s'alarment d'enchères au « coût irrationnel, sans analyse entre l'investissement et les hypothétiques revenus qui pourront être tirés des services liés au haut débit ». Ils soulignent que les entreprises de ce secteur sont « lourdement endettées avec des recettes en baisse et une forte compétition sur les prix qui pénalisent les investissements et l'innovation ». Leur crainte est que les entreprises, pour amortir les coûts de ces enchères « irresponsables et frénétiques », soient contraintes de licencier.

Luigi Di Maio n'y pense manifestement pas. « Je veux rassurer les opérateurs, a-t-il déclaré. Ils doivent avoir un retour de leur participation à ces enchères. Leur argent sera bien investi, nous voulons développer cette technologie et d'importants investissements seront effectués. » Un fonds dédié à l'intelligence artificielle, à la blockchain et à l'Internet des objets doit notamment être créé dans le cadre du prochain budget. ■

annonces judiciaires & légales

REPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Bureau de l'Environnement et des Installations
Classées et des Enquêtes Publiques
Avis d'enquête publique
Dossier n° 20160368
AP n° 2018-154 du 20 septembre 2018

Le public est informé qu'en application de l'arrêté préfectoral n°2018-154 du 20 septembre 2018, il sera procédé, du 22 octobre au 22 novembre 2018 inclus, à une enquête portant sur la demande présentée le 25 avril 2018 et complétée le 16 janvier 2017 et le 13 février 2018 par le représentant légal de la Société Productrice des Animaux (SPA) dont le siège social est situé 39, boulevard Berthier 75847 PARIS, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'exploiter un refuge et une fourrière pour chiens et chats, avenue Marcel Paul à Gennevilliers relevant de la rubrique suivante de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

2120-1 : Chiens (établissements d'élevage, vente, transit, soins et de l'élevage et des rassemblements occasionnels tels que foires, expositions et démonstrations canines de plus de 50 animaux - activité soumise à autorisation.

Par décision rendue le 3 septembre 2016, le président du tribunal administratif de Cergy-Pontoise a désigné madame Estelle DLOUHY-MOREL, ingénieur géométrie chimie en retraite comme commissaire-enquêteur.

Elle assurera des permanences en mairie de GENNEVILLIERS, cours desques elle se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions, aux dates et heures suivantes : le lundi 22 octobre de 14h à 17h, le samedi 27 octobre, de 9h à 12h, le mercredi 7 novembre, de 14h à 17h, le mardi 13 novembre, de 9h à 12h, le jeudi 22 novembre, de 14h30 à 17h30.

Le dossier mis à enquête comprend notamment une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse de la SPA à cet avis.

Le dossier d'enquête sera mis à disposition du public, du 22 octobre au 22 novembre 2018 inclus, en mairie de Gennevilliers, siège de l'enquête publique, 177, avenue Gabriel Péri (service hygiène et sécurité au 13^{ème} étage), aux jours et heures d'ouverture de la Mairie de lundi au jeudi, de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 16h. Le public pourra prendre connaissance du projet et consigner ses observations dans le registre d'enquête ouvert à cet effet et préalablement coté et paraphé par le commissaire-enquêteur.

Durant l'enquête, le public pourra également adresser ses observations par voie postale, à l'attention de madame DLOUHY-MOREL, commissaire-enquêteur, à l'adresse de la mairie de Gennevilliers.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra également adresser ses observations ou propositions par voie électronique à l'adresse suivante : pref-enquetes-publiques@hauts-de-seine.prf.gouv.fr

ou sur le registre d'enquête dématérialisé : http://projet-refuge-et-fourriere-spa-gennevilliers.enquete.publieque.net

Celles-ci seront consultables, ainsi que le dossier mis en enquête publique, sur le site Internet de la préfecture des Hauts-de-Seine : http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Politiques-

publiques/Environnement-et-prevention-des-risques/Environnement/Installations-classées-espace-Professionnels/Enquetes-publiques-Consultations-du-public/Enquetes-publiques-2018

et sur la plateforme dédiée de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie : https://www.projet-environnement.gouv.fr

Le dossier sera également consultable sur un poste informatique, aux jours et heures d'ouverture au public, en mairie de Gennevilliers, service d'hygiène et sécurité au 13^{ème} étage.

À l'expiration du délai d'enquête publique, le registre sera mis à disposition du commissaire-enquêteur et clos par lui. Le commissaire-enquêteur entendra toute personne qu'il lui paraîtra utile de consulter puis établira un rapport qui relatara le déroulement de l'enquête et qui examinera les observations recueillies. Le commissaire-enquêteur consignera, dans une présentation séparée, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, défavorables avec réserve ou défavorables au projet.

Il transmettra ensuite au préfet des Hauts-de-Seine le dossier d'enquête avec son rapport et ses conclusions motivées dans le délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête. Le commissaire-enquêteur transmettra simultanément une copie de son rapport et de ses conclusions au président du tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

Dès réception en préfecture des Hauts-de-Seine, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront transmis au maire de Gennevilliers, pour y être tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents le seront aussi au bureau de l'environnement de la préfecture et seront également consultables sur le site Internet de la préfecture des Hauts-de-Seine (http://www.hauts-de-seine.gouv.fr) pendant un an.

Le présent avis d'enquête publique sera publié, par les soins du préfet des Hauts-de-Seine et en caractères apparents, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et réaffiché dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans les départements des Hauts-de-Seine, du Val-d'Oise et de la Seine-Saint-Denis.

Dans les mêmes conditions, cet avis sera publié sur le site Internet de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Le même avis sera publié par voie d'affichage sur les communes de Gennevilliers, de Villettaube-la-Garenne, d'Argenteuil, d'Épinay-sur-Seine et de Lila-Saint-Denis, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute sa durée. Dans les mêmes conditions, le demandeur procède à l'affichage du même avis sur les lieux prévus pour la réalisation du projet.

La demande déposée donnera lieu à une décision d'autorisation assortie du respect de prescriptions ou de refus, prise par arrêté du préfet des Hauts-de-Seine.

Des informations sur le présent projet peuvent être demandées à monsieur Noaski AFTISSE directeur du patrimoine immobilier de la SPA (tél : 01 43 80 81 13) ou au préfet des Hauts-de-Seine - DCPAF, bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques.

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation
Le secrétaire général
Signé
Vincent BERTON

EN18-348 enquête-publique@publiegal.fr

A vingt ans, Bamboo s'offre un nouveau souffle

BANDE DESSINÉE

Devenu un des poids lourds du neuvième art, l'éditeur élargit son offre et ses métiers.

David Barroux
@DavidBarroux

Les comiques adeptes du one-man-show ne sont pas les seuls à pouvoir faire fortune grâce à l'humour. En faisant il y a tout juste vingt ans le pari du rire, Olivier Sulpice a lui aussi réussi à faire mieux que simplement gagner sa vie : il a donné naissance à l'un des grands groupes français d'édition de bandes dessinées. Parti des séries comme « Les Profs » (plus de 5 millions d'exemplaires), « Les Pompiers » ou « Les Sisters », son groupe Bamboo est désormais une entreprise de 22 millions de chiffre d'affaires qui ne cesse de se diversifier et de prendre

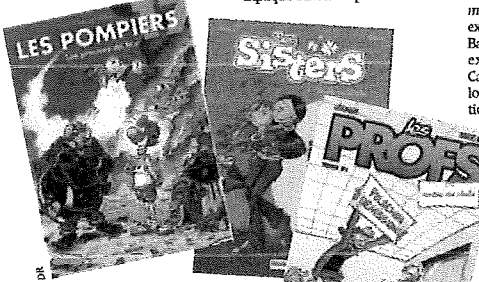
de nouveaux risques pour continuer de croître. « On a doublé de taille en deux ans », se félicite le PDG-fondateur d'un groupe qui dégage une marge à deux chiffres.

Pour préparer l'avenir, cet entrepreneur qui, au départ, n'avait pas de quoi payer des scénaristes et qui, du coup, tenait lui-même la plume n'a pas hésité ainsi à se lancer dans la croissance externe en rachetant en 2016 « Fluide glacial » au groupe Madrigal (Gallimard). Deux ans plus tard, ce pari qui lui permet d'élargir sa base de lecteurs en adressant le marché de l'humour pour adultes semble sur le point d'être réussi. Outre le mensuel et ses hors-séries, dont il faut continuer à redresser les comptes, Bamboo a mis la main sur un catalogue prestigieux (Gotlib, Les Bidochon, Littuel Kévin...) dont les ventes ont bondi de 300 % grâce à une politique de réédition. « Le challenge est maintenant d'attirer de nouveaux auteurs dans le magazine et de les faire grandir pour qu'ils puissent vivre un jour des ventes de nouveaux albums », explique Olivier Sulpice.

Absent du segment « heroïc fantasy » qui pèse près de 20 % du marché, Bamboo a réussi à convaincre cette année Christophe Arleston, le père de l'incroyable succès « Lanfeust de Troy » qui a fait la fortune de éditions Soleil, de devenir le directeur de Drakoon, une nouvelle collection consacrée à cet univers. Les premiers albums devraient sortir à la rentrée 2019 et l'objectif est de publier entre 6 et 10 titres par an.

Projets dans l'audiovisuel

Couvrant quasiment tous les segments du marché grâce à ses mangas (collection « Doki Doki ») et ses albums classiques (« Grand Angle »), Bamboo met de plus en plus l'accent sur l'audiovisuel. Après avoir accordé une licence pour les deux films « Les Profs », qui ont attiré plus de 7,5 millions de spectateurs, et débuté dans les dessins animés pour la télévision avec l'adaptation des « Sisters » pour M6, le groupe va plus loin. « Les Profs », on a touché des droits mais on n'est pas impliqué. C'était frustrant. On veut aller plus loin pour pouvoir mieux accompagner nos auteurs », explique Olivier Sulpice, qui a créé Bamboo Films avec Mathieu Zeller, ex-directeur général de Studio Canal, avec l'ambition de monter un long-métrage par an en coproduction. Plusieurs projets sont lancés, les adaptations de « L'Adoption », « Une nuit à Rome » et de « A coucher dehors ». L'activité dessinée animé va aussi se poursuivre en partenariat avec Samka. Une saison 2 des « Sisters » est lancée et une adaptation des « Petits Mythos » est en développement. Pour mieux soutenir ses titres en librairie, Bamboo a aussi monté sa propre structure de diffusion, ce qui a boosté les ventes et lui a permis d'afficher en 2017 une hausse de 35 % de son chiffre d'affaires. ■



Parti de séries comme « Les Profs », « Les Pompiers » ou « Les Sisters », Bamboo est devenu l'un des grands éditeurs français de bandes dessinées.

Le logo de référence est de 40 signes en corps minimal de 6 points d'él.

Le calibrage de l'annonce est établi de file à file.

Les départements habilités sont 75, 78, 91, 92, 93, 94, 95 et 69.

ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES 95

le Parisien

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2018 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 80 (4,46 €) - 75 (5,50 €) - 77 (5,25 €) - 78 (5,25 €) - 81 (5,25 €) - 82 (5,50 €) - 83 (5,50 €) - 84 (5,50 €) - 85 (5,25 €) tarifs HT à la ligne définis par l'arrêté du ministre de la Culture et de la Communication de décembre 2017.

Enquête publique

REPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
Direction de la Coordination des Politiques
Publiques et de l'Appui Territorial
Bureau de l'Environnement des
Installations Classées et des Enquêtes
Publiques

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Dossier n° 20160388
AP n° 2018-154 du 20 septembre 2018

Le public est informé qu'un application de l'arrêté préfectoral n° 2018-154 du 20 septembre 2018, à sera procédé, du 22 octobre au 22 novembre 2018 Incls, à une enquête portant sur la demande présentée le 25 avril 2016 et complétée le 16 janvier 2017 et le 13 février 2018 par le représentant légal de la Société Protectrice des Animaux (SPA) dont le siège social est situé 38 boulevard Berthier 75847 PARIS, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'exploiter un refuge et une fourrière pour chiens et chats, avenue Marcel Paul à Gennevilliers relevant de la rubrique suivante de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

2120-1 : Chiens (établissements d'élevage, vente, transit, garde, fourrières, etc.), à l'exclusion des établissements de soins et de toilettage et des rassemblements occasionnels tels que foires, expositions et démonstrations canines de plus de 50 animaux activité soumise à autorisation.

Par décision rendue le 3 septembre 2018, le président du tribunal administratif de Gergy-Pontoise a désigné madame Estelle DLOUHY-MOREL, ingénieure génie chimique en retraite comme commissaire-enquêteur.

Elle assurera des pointages en mairie de GENNEVILLIERS, au cours desquelles elle se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions, aux dates et heures suivantes : le lundi 22 octobre de 14h à 17h, le samedi 27 octobre, de 9h à 12h, le mercredi 7 novembre, de 14h à 17h, le mardi 13 novembre, de 9h à 12h, le jeudi 22 novembre, de 14h30 à 17h30.

Le dossier mis à enquête comprend notamment une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse de la SPA à cet avis.

Le dossier d'enquête sera mis à disposition du public, du 22 octobre au 22 novembre 2018 Incls, en mairie de Gennevilliers, siège de l'enquête publique, 177, avenue Gabriel Péri (service hygiène et sécurité au 13ème étage), aux jours et heures d'ouverture de la Mairie du lundi au jeudi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h.

Le public pourra prendre connaissance du projet et consigner ses observations dans le registre d'enquête ouvert à cet effet et préalablement coté et paraphé par le commissaire-enquêteur.

Durant l'enquête, le public pourra également adresser ses observations par voie postale, à l'attention de madame DLOUHY-MOREL, commissaire-enquêteur, à l'adresse de la mairie de Gennevilliers.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra également adresser ses observations ou propositions par voie électronique à l'adresse suivante : pref-enquetes-publiques-dreghauts-de-seine.pref.gouv.fr ou sur le registre d'enquête dématérialisé :

http://projet-refuge-et-fourriere-spa-gennevilliers.enquete publique.net. Celles-ci seront consultables, ainsi que le dossier mis en enquête publique, sur le site internet de la préfecture des Hauts-de-Seine :

http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Politiques-Publiques/Environnement-et-prevention-des-risques/Environnement-Installations-classées-espace-Professionnels/Enquetes-publiques-Consultations-du-public/Enquetes-publiques-2018 et sur la plateforme dédiée de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie :

https://www.projets-environnement.gouv.fr

commissaire-enquêteur, dans une présentation séparée, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, défavorables ou défavorables au projet.

Il transmettra ensuite au préfet des Hauts-de-Seine le dossier d'enquête avec son rapport et ses conclusions motivées dans le délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête. Le commissaire-enquêteur transmettra simultanément une copie de son rapport et de ses conclusions au président du tribunal administratif de Gergy-Pontoise.

Dès réception en préfecture des Hauts-de-Seine, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront transmis au maire de Gennevilliers, pour y être tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents le seront aussi au bureau de l'environnement de la préfecture et seront également consultables sur le site internet de la préfecture des Hauts-de-Seine (http://www.hauts-de-seine.gouv.fr) pendant un an.

Le présent avis d'enquête publique sera publié, par les soins du préfet des Hauts-de-Seine et en caractères apparents, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et appelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans les départements des Hauts-de-Seine, du Val-d'Oise et de la Seine-Saint-Denis.

Dans les mêmes conditions, cet avis sera publié sur le site internet de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Le même avis sera publié par voie d'affichage sur les bornes de Gennevilliers, de Villeneuve-la-Garenne, d'Argenteuil, d'Épinay-sur-Seine et de L'Île-Saint-Denis, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute sa durée. Dans les mêmes conditions, le demandeur procède à l'affichage du même avis sur les lieux prévus pour la réalisation du projet.

La demande déposée donnera lieu à une décision d'autorisation assortie du respect de prescriptions ou de refus, prise par arrêté du préfet des Hauts-de-Seine.

Des informations sur le présent projet peuvent être demandées à monsieur Moussé AFFISSE, directeur du patrimoine Immobilier de la SPA (tél. : 01 43 80 81 13) ou au préfet des Hauts-de-Seine - DDPDAT - bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques.

Le préfet, Pour le préfet et par délégation Le secrétaire général Signé Vincent BERTON

LES MARCHÉS PUBLICS

Consultez aussi nos annonces sur <http://avisdesmarches.leparisien.fr>

Marchés + de 90 000 Euros

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

EHPAD FONDATION AULAGNIER

Emmanuelle GARD - Directrice
28-30 rue Auguste Bailly
92600 Asnières sur Seine
tél. : 01 40 86 42 42,
Courriel : cboulog@e2mia.fr

Objet du marché : marchés de travaux concernant le projet d'extension et de rénovation de l'ehpad fondation aulagnier à asnières (92).

Type de marché de travaux : exécution. L'avis implique un marché public.

Caractéristiques principales : Les principaux objectifs de cette opération concernent :

- La rénovation des 80 chambres du Bâtiment Bailly, la reconstruction de la cuisine de 290 m² DD et la construction de 50m² de lieu de vie pour le PASA.

- La surface totale estimée du projet est d'environ 3 000 m² Surfaces dans Oeuvre - Nombre de m² de chantier : 15 mois dont 12 mois de travaux

Prestataires divisées en lots : oui Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots. Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français. Unité monétaire utilisée, Euro.

Conditions de participation : Critères de sélection des candidatures : se reporter au règlement de la consultation. Se reporter au règlement de la consultation. Marché public simplifié : NON Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en

fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (régime de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif). Type de procédure : procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : 21 novembre 2018 à 12:00. Délai minimum de validité des offres : 120 jour(s) à compter de la date limite de réception des offres.

Renseignements complémentaires : La visite du site est obligatoire. Des visites auront lieu sur le site de l'EHPAD Fondation Aulagnier les :

- Jeudi 18 octobre 2018 à 9h30
- Jeudi 25 octobre 2018 à 9h30
- Jeudi 08 novembre 2018 à 9h30

Se reporter au règlement de la consultation. Les candidats pourront faire une offre pour un ou plusieurs macro-lots(s), compris pour la totalité des macro-lots n° 1, 2, 3, 4 et 5. Conditions de mode de paiement par obtention des documents contractuels et additionnels : Les entreprises intéressées par la présente consultation sont invitées à la télécharger gratuitement dans son intégralité via la plateforme de dématérialisation mise à disposition depuis l'adresse :

http://www.marchespublics.com Date limite d'obtention : 21 novembre 2018 à 12:00.

Conditions de remise des offres ou des candidatures : le dépôt des OFFRES s'effectue sous format électronique sur le site http://www.e-marchespublics.com

Se reporter au règlement de consultation. Date d'envoi du présent avis à la publication : 01 octobre 2018. Renseignements relatifs aux lots :

Lot n°1: MACRO-LOT. 1.1 - VRD - désamiantage - Démolitions lourdes - Gros Oeuvre - Charpente bois - Toitures - terrasses végétalisées 1.2 - Confinement - Démolitions légères (dosses) - Cloisons - Doublage 1.3 - Ité - Bardage 1.4 - Menuiserie extérieure - Métallerie 1.5 - Faux-plafonds - Menuiserie intérieure - Signalétique 1.6 - Sols souples - carrelage 1.7 - Peinture

Lot n°2: COURANT FORT - COURANT FAIBLE - 8SI. Lot n°4: MACRO-LOT. 4.1 - Plomberie 4.2 - CVC Lot n°5: EQUIPEMENTS CUISINE.

Marchés - de 90 000 Euros

Organisme acheteur :

COMMUNE DE LIVILLIERS (95)

L'ADMINISTRATEUR DE L'ETABLISSEMENT 95300 LIVILLIERS
Tél. : +33 134427204

Objet du marché : REFECTION DE COUVERTURE ARDOISES ET TUILLES SUR L'EGLISE DE LIVILLIERS, CLASSEE MH

Type de marché : Travaux Type de procédure : Procédure adaptée - ouverte Date limite de réception des candidatures : Vendredi 18 octobre 2018 - 12:00 Date d'envoi du présent avis : 28 septembre 2018



Ville de Sarcelles

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

VILLE DE SARCELLES.

Annie PERONNET, 3 rue de la Résistance 95200 Sarcelles tél. : 01-34-38-27-88 télécopieur : 01-34-59-20-36 Courriel : commande.publique@sarcelles.fr Adresse internet : http://www.sarcelles.fr/ Adresse internet du profil d'acheteur : http://www.sarcelles.fr/

Objet du marché : Location/maintenance de 8 fontaines à eau branchées sur le réseau de distribution d'eau pour divers sites de la Ville

Caractéristiques principales : Refus des variantes. Durée du marché ou délai d'exécution : 24 mois à compter de la notification du marché.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les régissent : Mandat administratif, budget communal.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

- Prix des prestations (montant global et forfaitaire et forfait de déplacement) : 60%; - Valeur technique au vu de la note méthodologique : 20%;

- Délai d'intervention en cas de panne : 10%; - Délai de livraison : 10%. Type de procédure : procédure adaptée. Date limite de réception des offres : 12 octobre 2018 à 12:00

Délai minimum de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres. Date d'envoi du présent avis à la publication : 22 septembre 2018. Adresse à laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

Ville de Sarcelles, Direction de la Commande Publique 14 place de France 95200 Sarcelles, tél. : 0134382132, courriel : commande.publique@sarcelles.fr, adresse internet : http://www.sarcelles.fr-marchespublics.com/.

Constitution de société

Par acte SSP en date du 25 juillet 2018, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

LENELE TAXI

Forme : SAS Capital : 1000 euros Siège Social : 25 rue Antoine Lavoisier, 95200 Bry-sur-Oise Durée : 99 ans

Objet social : exploitation d'autorisation de stationnement de taxi par acquisition, location, gestion ou prise en location gérance Gestion d'actions et agréments : cessions libres sans agrément

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : tout associé peut y participer, une action égale une voix Président : M. DE ALMEIDA LEMOS Joël, demeurant 25 rue Antoine Lavoisier 95820 Bry-sur-Oise Immatriculation au RCS de PONTOISE.

Par acte SSP en date du 15 septembre 2018, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

GEBAUDE

Forme : SAS Capital : 10 000 euros Siège Social : 9 avenue du 8 mai 1945, 95200 SARCELLES

Durée : 99 ans Objet social : Activité de construction et toutes sortes d'activités annexes à la construction

Président : M.SALOUK Thomas, demeurant 9, avenue Branly 95400 Villiers le Bel Immatriculation au RCS de PONTOISE

Divers société

MALISSA

Société Par Actions Simplifiée au capital de 350 000 Euros Siège social : 81 avenue du Général Leclerc Les Balcons d'Euabonne 95600 EAUBONNE 422 418 012 RCS PONTOISE

Le 31 août 2018, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/08/2018 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Michel CASALS, demeurant 65 Placardes Maronniers - 95890 MONTLIGNON, exercera les fonctions de liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé 81 avenue du Général Leclerc Les Balcons d'Euabonne - 95600 EAUBONNE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué auprès du RCS de PONTOISE.

Rectifié(é) suite à l'annonce parue le 03/10/2018, concernant la société :

ACH

Il fallait lire : M Sabah Toufik demeurant 33 chemin de la grille 93330 Neuilly sur Marne'

EURL SAMOLO TRANSPORTS

Capital 5 000 € siège social : 75 rue d'Ermont - 95200 St Leu la forêt RCS PONTOISE 810 721 860

Par AGE du 19 septembre 2018 il a été décidé la transformation de la société à responsabilité limitée unipersonnelle en société par actions simplifiée unipersonnelle. M. DEBELLE Moussa demeurant 75 rue d'Ermont - 95200 St Leu la forêt est nommé Président à compter du 19 septembre 2018 au lieu et place de Gérard.

Modifs seront faites au RCS Pontoise.

MALISSA

Société Par Actions Simplifiée en liquidation au capital de 350 000 Euros Siège de liquidation : 81 avenue du Général Leclerc Les Balcons d'Euabonne 95600 EAUBONNE 422 418 012 RCS PONTOISE

Le 31 Août 2018, l'AGE a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus de sa gestion au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture de la liquidation à compter du 31/08/2018. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de PONTOISE.

DIO-NET RENOV

SA au capital de 7 500 Euros Siège social : 17/19 bd de la muette 95140 Garges les Gonesse RCS N : 804400455 de PONTOISE

L'AGE du 17 Septembre 2018 a décidé de transférer le siège social au 6 Avenue des noyers, 95230 Solsy sous Montmerancy à compter du 17 Septembre 2018. En conséquence, elle sera immatriculée au RCS de PONTOISE. Mention sera faite au RCS de PONTOISE.

EINHERJAR

SARL au capital de 1000 euros divisés en mille parts sociales de 1 euro chacune Siège social : 10 rue Xavier Bichat 95150 Taverny RCS N : 792 842 445 de PONTOISE

Par décision de l'associé unique au 29 septembre 2018 a été décidée la dissolution anticipée de la société à compter du 29 septembre 2018, a été nommé liquidateur Guillaume Michalakis 10 rue Xavier Bichat 95150 Taverny.

Le siège de liquidation a été fixé au 10 rue Xavier Bichat 95150 Taverny. Mention sera faite au RCS de PONTOISE.

LOOK AT TIFS 2

EURL au capital de 1 Euros Siège social : 31 B, avenue du Général Leclerc 95250 BEAUCHAMP RCS N : 821692670 de PONTOISE

Par décision de l'associé unique au 30 avril 2018 a été décidée la dissolution anticipée de la société à compter du 30 avril 2018, a été nommé liquidateur Mme Aureo RODRIGUES, demeurant 5 rue du Fréchet 95270 VIARMES.

Le siège de liquidation a été fixé au 31 B, avenue du Général Leclerc 95250 BEAUCHAMP. Mention sera faite au RCS de PONTOISE.

LOOK AT TIFS 2

EURL au capital de 1 Euros Siège social : 31 B, avenue du Général Leclerc 95250 BEAUCHAMP RCS N : 821692670 de PONTOISE

Suivant la délibération de l'associé unique en date du 31 août 2018, Les associés après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, ont donné quitus au liquidateur et l'ont déchargé de son mandat, puis ont prononcé la clôture des opérations de liquidation au 31 août 2018. Mention sera faite au RCS de PONTOISE.

AEROSPEED

SASU au capital de 10500 euros Siège social : 6 RESIDENCE DE BRITAGNE ARGENTEUIL RCS N : 820206280 de PONTOISE

L'AGE du 15 septembre 2018 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 15 septembre 2018, a été nommé liquidateur Imen mariem, demeurant 8, résidence de Bretagne 95100 Argenteuil. Le siège de liquidation a été fixé au 5, résidence de Bretagne 95100 Argenteuil. Mention sera faite au RCS de PONTOISE.

Contact commercial 01 87 39 84 00

Rendez-vous sur www.annoncesleparisien.fr 7/7 - 24H/24H

ACH

SARL au capital de 10 000 euros Siège social : 14 avenue du 8 mai 1945 95200 Sarcelles RCS N : 808899768 de PONTOISE

L'AGE du 21/08/2018 a décidé de nommer gérant M Sabah Toufik demeurant 178 rue de crimée 75019 Paris à compter du 21/08/2018, en remplacement de M Samir Ben Kahla démissionnaire. Mention sera faite au RCS de PONTOISE.

francemarchés.com TOUS LES JOURS, TOUS LES MARCHÉS PUBLICS

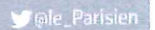
Le portail d'avis de marchés publics le plus complet du web

Plus de 20.000 appels d'offres en cours

100% gratuit

Alertes par email

ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES 93



The Parisien est officiellement habilité pour l'année 2018 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 60 (4,46 €) - 75 (5,50 €) - 77 (5,25 €) - 78 (5,25 €) - 81 (5,25 €) - 92 (5,50 €) - 93 (5,50 €) - 94 (5,50 €) - 95 (5,25 €) tarifs HT à la ligne définis par l'arrêté du ministre de la Culture et de la Communication de décembre 2017.

LES MARCHÉS PUBLICS
Consultez aussi nos annonces sur <http://avisdemarches.leparisien.fr>

Marchés + de 90 000 Euros

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

EHPAD FONDATION AULAGNIER

Emmanuelle GARD - Directrice
28-30 rue Auguste Bailly
92800 Asnières sur Seine
tél : 0140864242,
Courriel : chaouissaz@ma.fr
Objet du marché : marchés de travaux concernant le projet d'extension et de rénovation de l'ehpad fondation aulagnier à asnières (92).

Type de marché de travaux : exécution. L'avis implique un marché public.
Caractéristiques principales : Les principaux objectifs de cette opération consistent :
- La rénovation des 80 chambres du Bâtiment Bailly, la reconstruction de la cuisine de 290 m² D0 et la construction de 50m² de lieu de vie pour le PASA.
- La surface totale estimée du projet est d'environ 3 000 m² Surfaces dans Gœuvre.
- Nombre de mois de chantier : 18 mois dont 2 mois de préparation.
Prestations divisées en lots : oui.
Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots.
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.
Unité monétaire utilisée, Euro.

Conditions de participation : Critères de sélection des candidatures : se reporter au règlement de la consultation. Se reporter au règlement de la consultation.
Marché public simplifié : NON
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).
Type de procédure : procédure adaptée.
Date limite de réception des offres : 21 novembre 2018 à 12:00.
Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Renseignements complémentaires : La visite du site est obligatoire. Ces visites auront lieu sur le site de l'EHPAD Fondation Aulagnier les :
- Jeudi 18 octobre 2018 à 9h30
- Jeudi 25 octobre 2018 à 9h30
- Jeudi 08 novembre 2018 à 9h30
Se reporter au règlement de la consultation.
Les candidats pourront faire une offre pour un ou plusieurs macro-lots), compris pour la totalité des macro-lots 1, 2, 3, 4 et 5.
Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels : Les entreprises intéressées par la présente consultation sont invitées à se présenter sur le site de l'ehpad aulagnier dans un délai de 10 jours avant la date de réception des offres.
Renseignements relatifs aux lots :
Lot n°1 : MACRO-L0T.
Lot n°1 - VRD - désamiantage - Démolitions lourdes - Gros Œuvre - Charpente bois - Toitures terrasses végétalisées 1,2 - Confinement - Démolitions légères (dossiers) - Cloisons - Doublage 1,3 - Ité - Bardage 1,4 - Menuiserie extérieure - Métallerie 1,5 - Faux-plafonds - Menuiserie intérieure - Signalétique 1,6 - Sols souples - carrelage 1,7 - Peinture
Lot n°2 : ASCIENSEUR.
Lot n°3 : COURANT FORT - COURANT FAIBLE - SSL.
Lot n°4 : MACRO-L0T.
Lot n°5 : Plomberie 4,2 - CVC
Lot n°5 : EQUIPEMENTS CUISINE.

Identification de l'organisme qui passe le marché :

SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL DES PARCS DE SPORTS

DE BOBIGNY ET LA COURNEUVE

M. ANIS ASSOUS,
35000 Bobigny
Objet du marché : Le SIRS a pour objectif la remise en état du parvis de l'entrée du parc de Bobigny.
En effet, le but est d'améliorer et de sécuriser les déplacements de nos agents et de nos usagers sur le parking, l'évacuation des eaux en temps de pluie et l'amélioration de la visibilité.
La pose d'un éclairage solaire, non inclus dans la présente consultation, devra être coordonnée avec la prestation objet du présent marché.
Durée du marché : Le marché ou l'accord-cadre est passé pour une durée allant de la date de notification du premier ordre de service au 31/10/2018 inclus.
Le délai d'exécution des travaux prévus sera de 120 jours maximum à compter de la notification du premier ordre de service.
Procédure de passation : Autre
Critères de sélection : Valeurs Techniques 60%
Prix 40 %
Date limite de réception des offres : 31/10/18 à 12h00

Renseignements divers : - les renseignements d'ordre administratif pourront être obtenus auprès de : Monsieur Anis ASSOUS, Coordonnateur Budgétaire, Comptable et Marchés publics, 01.41.64.01.62
marchespublics@sirs7593.fr
Madame Charline PERE, Directrice générale, 01.41.64.01.68
Charline.pere@sirs7593.fr
- Les renseignements techniques pourront être obtenus auprès de : Monsieur Jean-Marc CUIFFA, Chef du Service Technique 01 49 71 30 26, jm.cuiffa@sirs7593.fr
Gilles GARNY, Agent de maîtrise, 01 49 71 30 27, gilles.garny@sirs7593.fr
Adresse Internet du profil acheteur : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2018_73hUcA9OY

Renseignements divers : - les renseignements d'ordre administratif pourront être obtenus auprès de : Monsieur Jean-Marc CUIFFA, Chef du Service Technique 01 49 71 30 26, jm.cuiffa@sirs7593.fr
Gilles GARNY, Agent de maîtrise, 01 49 71 30 27, gilles.garny@sirs7593.fr
Adresse Internet du profil acheteur : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2018_73hUcA9OY

Renseignements divers : - les renseignements d'ordre administratif pourront être obtenus auprès de : Monsieur Jean-Marc CUIFFA, Chef du Service Technique 01 49 71 30 26, jm.cuiffa@sirs7593.fr
Gilles GARNY, Agent de maîtrise, 01 49 71 30 27, gilles.garny@sirs7593.fr
Adresse Internet du profil acheteur : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2018_73hUcA9OY

Renseignements divers : - les renseignements d'ordre administratif pourront être obtenus auprès de : Monsieur Jean-Marc CUIFFA, Chef du Service Technique 01 49 71 30 26, jm.cuiffa@sirs7593.fr
Gilles GARNY, Agent de maîtrise, 01 49 71 30 27, gilles.garny@sirs7593.fr
Adresse Internet du profil acheteur : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2018_73hUcA9OY

Renseignements divers : - les renseignements d'ordre administratif pourront être obtenus auprès de : Monsieur Jean-Marc CUIFFA, Chef du Service Technique 01 49 71 30 26, jm.cuiffa@sirs7593.fr
Gilles GARNY, Agent de maîtrise, 01 49 71 30 27, gilles.garny@sirs7593.fr
Adresse Internet du profil acheteur : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2018_73hUcA9OY

Renseignements divers : - les renseignements d'ordre administratif pourront être obtenus auprès de : Monsieur Jean-Marc CUIFFA, Chef du Service Technique 01 49 71 30 26, jm.cuiffa@sirs7593.fr
Gilles GARNY, Agent de maîtrise, 01 49 71 30 27, gilles.garny@sirs7593.fr
Adresse Internet du profil acheteur : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2018_73hUcA9OY

Renseignements divers : - les renseignements d'ordre administratif pourront être obtenus auprès de : Monsieur Jean-Marc CUIFFA, Chef du Service Technique 01 49 71 30 26, jm.cuiffa@sirs7593.fr
Gilles GARNY, Agent de maîtrise, 01 49 71 30 27, gilles.garny@sirs7593.fr
Adresse Internet du profil acheteur : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2018_73hUcA9OY

Renseignements divers : - les renseignements d'ordre administratif pourront être obtenus auprès de : Monsieur Jean-Marc CUIFFA, Chef du Service Technique 01 49 71 30 26, jm.cuiffa@sirs7593.fr
Gilles GARNY, Agent de maîtrise, 01 49 71 30 27, gilles.garny@sirs7593.fr
Adresse Internet du profil acheteur : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2018_73hUcA9OY

Renseignements divers : - les renseignements d'ordre administratif pourront être obtenus auprès de : Monsieur Jean-Marc CUIFFA, Chef du Service Technique 01 49 71 30 26, jm.cuiffa@sirs7593.fr
Gilles GARNY, Agent de maîtrise, 01 49 71 30 27, gilles.garny@sirs7593.fr
Adresse Internet du profil acheteur : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2018_73hUcA9OY

Renseignements divers : - les renseignements d'ordre administratif pourront être obtenus auprès de : Monsieur Jean-Marc CUIFFA, Chef du Service Technique 01 49 71 30 26, jm.cuiffa@sirs7593.fr
Gilles GARNY, Agent de maîtrise, 01 49 71 30 27, gilles.garny@sirs7593.fr
Adresse Internet du profil acheteur : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2018_73hUcA9OY

Renseignements divers : - les renseignements d'ordre administratif pourront être obtenus auprès de : Monsieur Jean-Marc CUIFFA, Chef du Service Technique 01 49 71 30 26, jm.cuiffa@sirs7593.fr
Gilles GARNY, Agent de maîtrise, 01 49 71 30 27, gilles.garny@sirs7593.fr
Adresse Internet du profil acheteur : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2018_73hUcA9OY

Renseignements divers : - les renseignements d'ordre administratif pourront être obtenus auprès de : Monsieur Jean-Marc CUIFFA, Chef du Service Technique 01 49 71 30 26, jm.cuiffa@sirs7593.fr
Gilles GARNY, Agent de maîtrise, 01 49 71 30 27, gilles.garny@sirs7593.fr
Adresse Internet du profil acheteur : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2018_73hUcA9OY

Renseignements divers : - les renseignements d'ordre administratif pourront être obtenus auprès de : Monsieur Jean-Marc CUIFFA, Chef du Service Technique 01 49 71 30 26, jm.cuiffa@sirs7593.fr
Gilles GARNY, Agent de maîtrise, 01 49 71 30 27, gilles.garny@sirs7593.fr
Adresse Internet du profil acheteur : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2018_73hUcA9OY

tél : 0134382132, adresse : commande-publique@sarcelles.fr, portail Internet : <http://sarcelles-marchespublics.com/>.

Enquête publique

REPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial
Bureau de l'Environnement des Installations Classées et des Enquêtes Publiques

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Dossier n° 20180388
AP n° 2018-154 du 20 septembre 2018

Le public est informé qu'en application de l'article préfectoral n°2018-154 du 20 septembre 2018, il sera procédé, du 22 octobre au 22 novembre 2018 inclus, à une enquête portant sur la demande présentée le 25 avril 2018 et complétée le 15 janvier 2017 et le 13 février 2018 par le représentant légal de la Société Protectrice des Animaux (SPA) dont le siège social est situé 93, boulevard Berthier 75647 PARIS, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'exploiter un refuge et une fourrière pour chiens et chats, avenue Marcel Paul à Gennevilliers relevant de la rubrique suivante de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement : 2120-1. Chiens (établissements d'élevage, vente, transit, garde, fourrières, etc., de), à l'exclusion des établissements de soins et de toilette et des rassemblements occasionnels tels que foires, expositions et défilés de chiens de plus de 50 animaux - activité soumise à autorisation.

Par décision rendue le 3 septembre 2018, le président du tribunal administratif de Cergy-Pontoise a désigné madame Estelle DLOUHY-MOREL, ingénieur génie chimique et maître de l'installation, en qualité de commissaire-enquêteur.
Elle assurera des permanences en mairie de GENNEVILLIERS, au cours desquelles elle se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions, aux dates et heures suivantes : le lundi 22 octobre de 14h à 17h, le samedi 27 octobre, de 9h à 12h, le mercredi 7 novembre, de 14h à 17h, le mardi 13 novembre, de 9h à 12h, le jeudi 22 novembre, de 14h30 à 17h30. Le dossier mis à enquête contiendra notamment une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse de la SPA à cet avis.

Le dossier d'enquête sera mis à disposition du public, du 22 octobre au 22 novembre 2018 inclus, en mairie de Gennevilliers, siège de l'enquête publique, 177, avenue Gabriel Péri (service hygiène et sécurité au 13ème étage), aux jours et heures d'ouverture de la mairie du lundi au jeudi, de 9h30 à 12h et de 15h30 à 17h30, le vendredi de 14h à 17h et de 15h30 à 18h. Le public pourra prendre connaissance du projet et consigner ses observations dans le registre d'enquête ouvert à cet effet et préalable coté et paraphé par le commissaire-enquêteur.
Durant l'enquête, le public pourra également adresser ses observations par voie postale, à l'attention de madame DLOUHY-MOREL, commissaire-enquêteur, à l'adresse de la mairie de Gennevilliers.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra également adresser ses observations ou propositions par voie électronique à l'adresse suivante : pref-enquetes-publiques@hauts-de-seine.pref.gouv.fr - ou sur le registre d'enquête dématérialisé : <http://projet-refuge-et-fourrierie-spa-gennevilliers.enquetespubliques.net>
D'autres sites seront consultables, ainsi que le dossier mis en enquête publique, sur le site Internet de la préfecture des Hauts-de-Seine : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>
Politiques-publiques/Environnement/prevention-des-risques/Environnement/Installations-classées-espaces-Professionnels/Enquetes-publiques-Consultations-du-public/Enquetes-publiques-2018

ou sur la plateforme dédiée de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie : <https://www.prejets-environnement.gouv.fr/>
Le dossier sera également consultable sur un poste informatique, aux jours et heures d'ouverture au public, en mairie de Gennevilliers, service d'hygiène et sécurité au 13ème étage.
L'expiration du délai d'enquête publique, le registre sera mis à disposition du commissaire-enquêteur et clos par lui.
Le commissaire-enquêteur entendra toute

personne qu'il lui paraîtra utile de consulter puis établira un rapport qui relatara le déroulement de l'enquête et qui examinera les observations recueillies. Le commissaire-enquêteur consignera, dans une présentation séparée, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, défavorables avec réserve ou défavorables au projet.
Il transmettra ensuite au préfet des Hauts-de-Seine le dossier d'enquête avec son rapport et ses conclusions motivées dans le délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête. Le commissaire-enquêteur transmettra simultanément une copie de son rapport et de ses conclusions au président du tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

Dés réception en préfecture des Hauts-de-Seine, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront transmis au maire de Gennevilliers, pour y être tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront aussi au bureau de l'environnement de la préfecture et seront également consultables sur le site Internet de la préfecture des Hauts-de-Seine (<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>) pendant un an.

Le présent avis d'enquête publique sera publié, par les soins du préfet des Hauts-de-Seine et en caractères apparents, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans les départements des Hauts-de-Seine, du Val-d'Oise et de la Seine-Saint-Denis.
Dans les mêmes conditions, cet avis sera publié sur le site Internet de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Le même avis sera publié par voie d'affichage sur les communes de Gennevilliers, de Villeneuve-la-Garenne, d'Argenteuil, d'Épinay-sur-Seine et de L'Île-Saint-Denis, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute sa durée. Dans les mêmes conditions, le demandeur procède à l'affichage du même avis sur les lieux prévus par la notice du projet.
La demande déposée donnera lieu à une décision d'autorisation assortie du respect de prescriptions ou de refus, prise par arrêté du préfet des Hauts-de-Seine.

Des informations sur le présent projet pourront être demandées à monsieur Masaf ATISSIE directeur du patrimoine immobilier de la SPA (tél. 01 43 80 81 13) ou au préfet des Hauts-de-Seine - DCCPAT - bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques.

Le préfet, en qualité de président du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, a désigné madame Estelle DLOUHY-MOREL, ingénieur génie chimique et maître de l'installation, en qualité de commissaire-enquêteur.
Elle assurera des permanences en mairie de GENNEVILLIERS, au cours desquelles elle se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions, aux dates et heures suivantes : le lundi 22 octobre de 14h à 17h, le samedi 27 octobre, de 9h à 12h, le mercredi 7 novembre, de 14h à 17h, le mardi 13 novembre, de 9h à 12h, le jeudi 22 novembre, de 14h30 à 17h30. Le dossier mis à enquête contiendra notamment une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse de la SPA à cet avis.

Le dossier d'enquête sera mis à disposition du public, du 22 octobre au 22 novembre 2018 inclus, en mairie de Gennevilliers, siège de l'enquête publique, 177, avenue Gabriel Péri (service hygiène et sécurité au 13ème étage), aux jours et heures d'ouverture de la mairie du lundi au jeudi, de 9h30 à 12h et de 15h30 à 17h30, le vendredi de 14h à 17h et de 15h30 à 18h. Le public pourra prendre connaissance du projet et consigner ses observations dans le registre d'enquête ouvert à cet effet et préalable coté et paraphé par le commissaire-enquêteur.
Durant l'enquête, le public pourra également adresser ses observations par voie postale, à l'attention de madame DLOUHY-MOREL, commissaire-enquêteur, à l'adresse de la mairie de Gennevilliers.

pour la post-production. Cession d'actions et agréments : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires.
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
Président : M. MERZ Jean-Sébastien, demeurant 26 rue Georges Politzer 93200 Saint-Denis
Immatriculation au RCS de BOBIGNY.

SCI WEORSE

Capital social : 3000 Euros
Siège social : 14 Rue du ballon 93160 NOISY LE GRAND 514 877 463 R.C.S BOBIGNY

SCI LAURENT DESIRE

Siège : SCI LD
Forme : SCI
Capital : 1000 euros
Siège Social : 12 rue Frédéric Passy, 93300 NEUILLY-SUR-MARNE
Durée : 99 ans
Objet social : propriété, administration et exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis et non bâtis dont elle pourra devenir propriétaire
Gérant : Madame EHOUE Dénis Laurence
Almée, 12, rue Frédéric Passy 93330 NEUILLY-SUR-MARNE
Immatriculation au RCS de BOBIGNY.

AV SERVICES

Forme : SASU
Capital : 5000 Euros
Siège Social : 8, RUE OTTEYNE et Joseph de Montgolfier, 93120 ROSNY SOUS BOIS
Durée : 99 ans
Objet social : ACHATS VENTE ET NÉGOCE DE TOUTS TYPES DE MATÉRIELS INDUSTRIELS DE BTP ET DE VEHICULES DONNEUR D'ORDRE DANS LE SECTEUR DE DEBARAS DU NETTOYAGE DES LOCAUX DE LA PEINTURE ET DE LA MAÇONNERIE
Cession d'actions et agréments : LA CESSION D'ACTION DE L'ASSOCIÉ UNIQUE EST LIBRE.
Président : M. DEMETER Stéphane demeurant 44, Rue de la Fosse aux berges 93250 Villemonble
Immatriculation au RCS de BOBIGNY.

CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ

Par acte SSP en date du 27/09/2018, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale :

A-KWANDIES

Siège : A-KWANDIES
Forme : SASU
Capital : 1000 Euros
Siège Social : 14 CHEMIN DU HAUT SAINT-DENIS, BâtimEnt, 93300 AUVERVILLIERS
Durée : 99 ans
Objet social : Production et réalisation cinéma et audiovisuel - Achat et distribution de produits cinéma et audiovisuel - Achat et vente de biens - Achats restauration rapide - Opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières - Communication et consulting - Production films institutionnels et publicitaires
Président : Mlle Florence ELOMO demeurant : 14, chemin du Haut Saint-Denis, 93300 AUVERVILLIERS
Immatriculation au RCS de BOBIGNY.

Par acte SSP en date du 04 Septembre 2018, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale :

AM-S

Forme : SASU
Capital : 3 000 Euros
Siège Social : 212 Rue Edouard Branly, 93100 MONTREUIL
Durée : 99 ans
Objet social : convence de détails d'équipements automobiles, achat, vente, entretien, réparation, remorqueage
Cession d'actions et agréments : Toute cession d'actions, volontaire ou forcée, à titre gratuit ou onéreux, quelle que soit sa forme, ainsi même qu'elle ne porterait que sur la nue-propriété ou l'usufruit, est soumise à l'agrément préalable de la société donné par la collectivité des associés qui statue dans les conditions fixées à l'article 22, l'associé cédant prenant part à vote et ses actions étant prises en compte pour le calcul de la majorité requise.
Président : M. REZACK Mohamed, demeurant 13, rue d'Aleisa 93000 Bobigny, Immatriculation au RCS de BOBIGNY.

DIVERS SOCIÉTÉ

Par acte SSP en date du 27/09/2018, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale :

BRIDGEN TECH

Il fallait rajouter le capital minimum 4000 Euros

RENOV BAT

Au capital de 1 000 €
Siège social : 3 Passage du Canal 83200 ST DENIS
RCS: 931 373 782

L'AGE du 1er Aout 2018 a décidé de porter le Capital à 8 000 € à compter du 1er Aout 2018.
L'AGE du 1er Aout 2018 a décidé de modifier l'objet social comme suit : Travaux de peinture intérieure et extérieure, revêtement de sols et murs souple et dur, maçonnerie, plomberie, menuiserie, ravalement et dec-

LOLO FACTORY

Forme : SAS
Capital : 500 Euros
Siège Social : 26 rue Georges Politzer, 93200 Saint-Denis
Durée : 99 ans
Objet social : Conseil technique dans la post-production audiovisuelle. Mise à disposition de moyens techniques et humains

pour la post-production. Cession d'actions et agréments : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires.
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
Président : M. MERZ Jean-Sébastien, demeurant 26 rue Georges Politzer 93200 Saint-Denis
Immatriculation au RCS de BOBIGNY.

Par acte SSP en date du 08/09/2018, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale :

tricité à compter du 1er Aout 2018.
En conséquence, elle sera immatriculée au RCS de BOBIGNY
Mention sera faite au RCS de BOBIGNY

SCI WEORSE

Capital social : 3000 Euros
Siège social : 14 Rue du ballon 93160 NOISY LE GRAND 514 877 463 R.C.S BOBIGNY

SCI LAURENT DESIRE

Siège : SCI LD
Forme : SCI
Capital : 1000 euros
Siège Social : 12 rue Frédéric Passy, 93300 NEUILLY-SUR-MARNE
Durée : 99 ans
Objet social : propriété, administration et exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis et non bâtis dont elle pourra devenir propriétaire
Gérant : Madame EHOUE Dénis Laurence
Almée, 12, rue Frédéric Passy 93330 NEUILLY-SUR-MARNE
Immatriculation au RCS de BOBIGNY.

AV SERVICES

Forme : SASU
Capital : 5000 Euros
Siège Social : 8, RUE OTTEYNE et Joseph de Montgolfier, 93120 ROSNY SOUS BOIS
Durée : 99 ans
Objet social : ACHATS VENTE ET NÉGOCE DE TOUTS TYPES DE MATÉRIELS INDUSTRIELS DE BTP ET DE VEHICULES DONNEUR D'ORDRE DANS LE SECTEUR DE DEBARAS DU NETTOYAGE DES LOCAUX DE LA PEINTURE ET DE LA MAÇONNERIE
Cession d'actions et agréments : LA CESSION D'ACTION DE L'ASSOCIÉ UNIQUE EST LIBRE.
Président : M. DEMETER Stéphane demeurant 44, Rue de la Fosse aux berges 93250 Villemonble
Immatriculation au RCS de BOBIGNY.

CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ

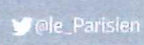
Par acte SSP en date du 27/09/2018, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale :

A-KWANDIES

Siège : A-KWANDIES
Forme : SASU
Capital : 1000 Euros
Siège Social : 14 CHEMIN DU HAUT SAINT-DENIS, BâtimEnt, 93300 AUVERVILLIERS
Durée : 99 ans
Objet social : Production et réalisation cinéma et audiovisuel - Achat et distribution de produits cinéma et audiovisuel - Achat et vente de biens - Achats restauration rapide - Opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières - Communication et consulting - Production films institutionnels et publicitaires
Président : Mlle Florence ELOMO demeurant : 14, chemin du Haut Saint-Denis, 93300 AUVERVILLIERS
Immatriculation au RCS de BOBIGNY.

Par acte SSP en date du 04 Septembre 2018,

ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES 92



Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2018 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 60 (4,46 €) - 75 (5,50 €) - 77 (5,25 €) - 78 (5,25 €) - 91 (5,25 €) - 92 (5,50 €) - 93 (5,50 €) - 94 (5,50 €) - 95 (5,25 €) tarifs HT à la ligne définis par l'arrêté du ministre de la Culture et la Communication de décembre 2017.

LES MARCHÉS PUBLICS

Consultez aussi nos annonces sur <http://avisdemarches.leparisien.fr>

Marchés + de 90 000 Euros

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

EHPAD FONDATION AULAGNIER

Emmanuelle GARD - Directrice
28-30 rue Auguste Bailly
92300 Asnières sur Seine
Tel : 01.40894242
Courriel : cboudou@e2mo.fr
Objet du marché : marchés de travaux concernant le projet d'extension et de rénovation de l'EHPAD fondation aulagnier à asnières (92).

Type de marché de travaux : exécution. L'avis implique un marché public. Caractéristiques principales : Les principaux objectifs de cette opération concernent : - La rénovation des 80 chambres du Bâtiment Babyl, la reconstruction de la cuisine de 280 m² DD et la construction de 50m² de lieu de vie pour le PASA. - La surface totale estimée du projet est d'environ 3 000 m² Surfaces dans Oeuvre. - Nombre de mois de chantier : 18 mois dont 2 mois de préparation. Prestations divisées en lots : oui. Possibilité de présenter une offre sur un ou plusieurs lots. Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français. Unité monétaire utilisée : l'euro. Conditions de participation : Critères de sélection des candidatures : se reporter au règlement de la consultation. Se reporter au règlement de la consultation.

Marché public simplifié : NON
Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Type de procédure : procédure adaptée. Date limite de réception des offres : 21 novembre 2018 à 12:00. Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Renseignements complémentaires : La visite du site est obligatoire. Ces visites auront lieu sur le site de l'EHPAD Fondation Aulagnier les : -jeudi 18 octobre 2018 à 9h30 -jeudi 25 octobre 2018 à 9h30 -jeudi 08 novembre 2018 à 9h30 Se reporter au règlement de la consultation.

Les candidats pourront faire une offre pour un ou plusieurs macro-lots, à combi pour la totalité des macro-lots n° 1, 2, 3, 4 et 5. Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels : Les entreprises intéressées par la présente consultation sont invitées à la télécharger gratuitement dans son intégralité via la plateforme de dématérialisation mise à disposition depuis l'adresse : <http://www.e-marchespublics.com> Date limite d'obtention : 21 novembre 2018 à 12:00.

Conditions de remise des offres ou des candidatures : le dépôt des OFFRES s'effectuera sous format électronique sur le site <http://www.e-marchespublics.com> Se reporter au règlement de consultation. Date d'envoi du présent avis à la publication : 01 octobre 2018.

Renseignements relatifs aux lots : Lot n°1: MAORO-LOT. L1 - VRD - désamiantage - Démolitions lourdes - Gros Oeuvre - Charpente bois - Toitures terrasses végétalisées L.2 - Confinement - Démolitions légères (cloisons) - Cloisons - Doublage L.3 - Ite - Bardeau L.4 - Menuiserie extérieure - Métallerie L.5 - Faux plafonds - Menuiserie intérieure - Signalétique L.6 - Sols souples - carrelage L.7 - Peinture Lot n°2: ASCENSEUR. Lot n°3: COURANT FORT - COURANT FAIBLE - SSI. Lot n°4: MAORO-LOT. 4.1 - Plomberie 4.2 - CVC Lot n°5: EQUIPEMENTS CUISINE.

Contact commercial
01 87 39 84 00
legales@leparisien.fr
marchespublics@leparisien.fr

Enquête publique

REPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial
Bureau de l'Environnement des Installations Classées et des Enquêtes Publiques

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Dossier n° 20160388
AP n° 2018-154 du 20 septembre 2018

Le public est informé qu'en application de l'arrêté préfectoral n°2018-154 du 20 septembre 2018, il sera procédé, du 22 octobre au 22 novembre 2018 inclus, à une enquête portant sur la demande présentée le 25 avril 2016 et complétée le 16 janvier 2017 et le 13 février 2018 par le représentant légal de la Société Protectrice des Animaux (SPA) dont le siège social est situé 39, boulevard Barthier 75847 PARIS, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'exploiter un refuge et une fourrière pour chiens et chats, avenue Marcel Proust à Gennevilliers relevant de la rubrique suivante de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

2120-1: Chiens (établissements d'élevage, vente, transit, garde, fourrières, etc., de), à l'exclusion des établissements de soins et de toilette et des rassemblements occasionnels tels que foires, expositions et démonstrations canines de plus de 50 animaux - activité soumise à autorisation. Par décision rendue le 3 septembre 2018, le président du tribunal administratif de Gennevilliers a désigné madame Estelle DLOUJHY-MOREL, ingénieur générale chimiste en retraite comme commissaire-enquêteur.

Elle assurera des perquisitions en mairie de GENNEVILLIERS, au cours desquelles elle se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions aux dates et heures suivantes : le lundi 22 octobre de 14h à 17h, le samedi 27 octobre, de 9h à 12h, le mercredi 7 novembre, de 14h à 17h, le mardi 13 novembre, de 9h à 12h, le jeudi 22 novembre, de 14h30 à 17h30. Le dossier mis à enquête contiendra notamment une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse de la SPA à cet avis. Le dossier d'enquête sera mis à disposition du public, du 22 octobre au 22 novembre 2018 inclus, en mairie de Gennevilliers, siège de l'enquête publique, 177, avenue Gabriel Péri (service hygiène et sécurité au 13ème étage), aux jours et heures d'ouverture de la Mairie du lundi au jeudi, de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 16h. Le public pourra prendre connaissance du projet et consigner ses observations dans le registre d'enquête ouvert à cet effet et préalablement coté et paraphé par le commissaire-enquêteur.

Durant l'enquête, le public pourra également adresser ses observations par voie postale, à l'attention de madame DLOUJHY-MOREL, commissaire-enquêteur, à l'adresse de la Mairie de Gennevilliers. Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra également adresser ses observations ou propositions par voie électronique à l'adresse suivante : pref-enquetes-publiques@hauts-de-seine.pref.gouv.fr ou sur le registre d'enquête dématérialisé <http://projet-refuge-et-fourriere-spa-gennevilliers.enquetespublique.net> Celles-ci seront consultables, ainsi que le dossier mis en enquête publique, sur le site internet de la préfecture des Hauts-de-Seine

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Publiques-publiques/Environnement-et-prevention-des-risques/Environnement/Installations-classees-espace-Professionnels/Enquetes-publiques-Consultations-du-public/Enquetes-publiques-2018> et sur la plateforme dédiée de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie : <https://www.projets-environnement.gouv.fr>

Le dossier sera également consultable sur un poste informatique, aux jours et heures d'ouverture au public, en mairie de Gennevilliers, service d'hygiène et sécurité au 13ème étage. A l'expiration du délai d'enquête publique, le registre sera mis à disposition du commissaire-enquêteur et clos par lui. Le commissaire-enquêteur entendra toute personne qu'il lui paraîtra utile de consulter puis établira un rapport qui relatera le déroulement de l'enquête et qui examinera les observations recueillies. Le

commissaire-enquêteur consignera, dans une présentation séparée, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, défavorables avec réserve ou défavorables au projet.

Il transmettra ensuite au préfet des Hauts-de-Seine le dossier d'enquête avec son rapport et ses conclusions motivées dans le délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête. Le commissaire-enquêteur transmettra simultanément une copie de son rapport et de ses conclusions au président du tribunal administratif de Gennevilliers. Dès réception en préfecture des Hauts-de-Seine, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront transmis au maire de Gennevilliers, pour y être tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront mis à la disposition de l'environnement de la préfecture et seront également consultables sur le site internet de la préfecture des Hauts-de-Seine (<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr>) pendant un an.

Le présent avis d'enquête publique sera publié, par les soins du préfet des Hauts-de-Seine et à caractères apparents, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans les départements des Hauts-de-Seine, du Val-d'Oise et de la Seine-Saint-Denis. Dans les mêmes conditions, cet avis sera publié sur le site internet de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Le même avis sera publié par voie d'affichage sur les communes de Gennevilliers, de Villeneuve-la-Garenne, d'Argenteuil d'Épinay-sur-Seine et de Lille-Saint-Denis, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute sa durée. Dans les mêmes conditions, le demandeur procède à l'affichage du même avis sur les lieux prévus pour la réalisation du projet. Le demandeur déposera une lettre à une description d'autorisation assortie du respect de prescriptions ou de refus, prise par arrêté du préfet des Hauts-de-Seine. Des informations sur le présent projet pourront être demandées à monsieur Mouski AFTISSÉ directeur du patrimoine immobilier de la SPA (tel : 01 49 90 81 13) ou au préfet des Hauts-de-Seine - DCCPAT - bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques.

Le préfet, Pour le préfet et par délégation Le secrétaire général Vincent BERTON

Constitution de société

Par acte SSP en date du 05/09/2018, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale :

SMGM

Siège : 501 SMGM
Forme : SCI
Capital : 1 EURO
Siège Social : 7 Bis Rue du Montoir, 92140 CLAMART
Durée : 99 ans
Objet social : L'acquisition, l'administration et la gestion par location de tous immeubles, biens immobiliers, et toutes opérations financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social sans en modifier le caractère o.c.

Gérant : Mme RENOR HAYLINE née SOULET demeurant au 28 avenue de la république 92350 Le Plessis Robinson
Clause d'agrément : Toute cession des parts sociales, à titre onéreux ou à titre gratuit est soumise à l'agrément préalable des autres associés représentant au moins deux tiers des parts sociales répartis en assemblée générale extraordinaire. Les mutations à titre gratuit ou onéreux entre ascendants ou descendants sont elles aussi soumises à l'agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales. Immatriculation au RCS de NANTERRE.

Par acte SSP en date du 1 octobre 2018, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale :

CNMD

Forme : SARL
Capital : 5 000 Euros
Siège Social : 53 rue Louis Rouquier, 92300 Levallois-Perret
Durée : 99 ans
Objet social : Gestion et exploitation d'installations de beauté
Gérant : Mlle NEDELEG Claire, Gérante, demeurant 21 rue Louis Masson, 95600 Epoufane
Immatriculation au RCS de NANTERRE

Par acte SSP en date du 25/09/2018, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale :

TCE - CONSTRUCTION

Forme : SAS
Capital : 16 500 Euros.
Siège Social : 38 RUE JULES FERRY, 92250 LA GARENNE-COLOMBES
Durée : 99 ans
Objet social : Construction de maisons individuelles et bâtiments. Consécs.
Président : L'AGE du 26 septembre 2018 a décidé de nommer Présidente Mme Mahuté MALOTA-MBONGO demeurant 38, rue Jules Ferry 92250 La Garenne-Colombes à compter du 26 septembre 2018, en remplacement de M. Armand MOUEDI démissionnaire.
Directeur général : L'AGE du 26 septembre 2018 a décidé de nommer Directeur Général M. Armand MOUEDI, demeurant 38, rue Jules Ferry 92250 La Garenne-Colombes à compter du 26 septembre 2018.
Immatriculation au RCS de NANTERRE.

Par acte SSP en date du 29/09/2018, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale :

OCTOPEACE GROUP

Nom Commercial : OCTOPEACE DIGITAL
Forme : SASU
Capital : 500 Euros
Siège Social : 13 RUE DE FONTENAY, 92140 CLAMART
Durée : 99 ans
Objet social : PRESTATIONS DE SERVICES INFORMATIQUES QU'ACHT VENTE DE PRODUITS INFORMATIQUES.
Président : M. CHEVREY Grégory, Franck, Rémy, demeurant 13 RUE DE FONTENAY 92140 CLAMART.
Immatriculation au RCS de NANTERRE.

Divers société

Suivant acte SSP en date du lundi 01 octobre 2018

STARB TAXI

SARL au capital de : 9000 Euros, sise 4 Rue de la Fontaine 92220 Bagneux, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro : 301891333, a donné en location gérance à :

ABEL BASSE

Demeurant : 1 Rue de la Fontaine Aux Malnes 94000 Créteil
Un fonds de commerce : Autorisation de stationnement n°5199 et du véhicule équipé taxi sis et exploité 4, rue de la Fontaine 92220 Bagneux pour une durée de 1 an, à compter du mardi 02 octobre 2018, renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation.

BLOCBUSTER

SARL au capital de 50 000 euros
Siège social : 47, avenue de l'Europe 92400 Courbevoie
RCS N : 534 388 947 de NANTERRE

L'AGO du 30 juillet 2018 a décidé de nommer co-gérant Monsieur THIERRY Geoffroy, demeurant 27, avenue Jules Juy 93600 Aulnay-sous-Bois à compter du 30 juillet 2018, en remplacement de Monsieur KASSUBECK Julien démissionnaire.
Mention sera faite au RCS de NANTERRE.

HOOMANERE

SASU au capital de 1 euros
Siège social : 3, rue de Fontenay 11300 Boulogne-la-Reine
RCS N : 829516475 de NANTERRE

Par décision du Président du 01 Octobre 2018 il a été décidé de transférer le siège social au 13 avenue de Las Nautas Corbières, 11300 Bouisse à compter du 01 Octobre 2018.

En conséquence, elle sera immatriculée au RCS de GARCASSONNE.
Mention sera faite au RCS de NANTERRE.

Suivant acte SSP en date du lundi 24 septembre 2018

LES TAXIS QUEST ECLAIR

SARL au capital de : 138 000 Euros, sise 33 RUE DU LANDY 92110 CLICHY, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro : 572 223 366, a donné en location gérance à :

HAMMOUMI MOHAMMED

Demeurant : 36 RUE MADAME DE SANZILLON 92110 CLICHY
Un fonds de commerce : a consenti une location partielle de son fonds de commerce composé d'un autorisation de stationnement portant le numéro 78A1 et d'un véhicule équipé taxi portant le numéro DP-209-RY sis et exploité zone d'activité du taxi parisien pour une durée de 1 an, à compter du mercredi 26 septembre 2018, renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation.

Suivant acte SSP en date du vendredi 28 septembre 2018

BELEM TAXIS

SARL au capital de : 2 882 550 Euros, sise 33 RUE DU LANDY 92110 CLICHY, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro : 411 896 628, a donné en location gérance à :

FRANCHITTO CHRISTOPHE

Demeurant : 12 RUE DU NORO 94600 CHOISY LE ROI
Un fonds de commerce : a consenti une location partielle de son fonds de commerce composé d'un autorisation de stationnement portant le numéro 8098 et d'un véhicule équipé taxi portant le numéro EB-993-MA sis et exploité zone d'activité du taxi parisien pour une durée de 1 an, à compter du lundi 01 octobre 2018, renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation.

Actulegales.fr

La référence des annonces légales d'entreprises



Suivant acte SSP en date du mardi 25 septembre 2018

BELEM TAXIS

SARL au capital de : 2 882 550 Euros, sise 33 RUE DU LANDY 92110 CLICHY, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro : 411 896 628, a donné en location gérance à :

EL ALLALI AMINE

Demeurant : 4 RUE VERDUN 92150 SURESNES
Un fonds de commerce : a consenti une location partielle de son fonds de commerce composé d'un autorisation de stationnement portant le numéro 6980 et d'un véhicule équipé taxi portant le numéro EB-014-MR sis et exploité zone d'activité du taxi parisien pour une durée de 1 an, à compter du lundi 01 octobre 2018, renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation.

Suivant acte SSP en date du vendredi 28 septembre 2018

BENTAXI

SARL au capital de : 9 600 Euros, sise 33 RUE DU LANDY 92110 CLICHY, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro : 303 409 033, a donné en location gérance à :

TAXI DRIVER

SASU au capital de : 1 000 Euros, sise 4 RUE DE LA BALANCE 93350 GRIGNY, immatriculée au RCS de EVRY sous le numéro : 942 617 037.

Un fonds de commerce : a consenti une location partielle de son fonds de commerce composé d'un autorisation de stationnement portant le numéro 7946 et d'un véhicule équipé taxi portant le numéro DP-647-MA sis et exploité zone d'activité du taxi parisien pour une durée de 1 an, à compter du lundi 01 octobre 2018, renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation.

Insertions diverses

M. BEN ICHOU BERTRAND GAMILLE FRANÇOIS né le jeudi 11 janvier 1979 à COLOMBES, de nationalité française, demeurant 95 Quai du Marché Joffre 92400 COURBEVOIE. Enseignant, dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de :

BENICHOU



Le Parisien

Collectivités territoriales, optimisez votre communication

Publiez vos annonces de délégation de service public dans Le Parisien

Le seul quotidien habilité sur tous les départements d'Ile de France et d'Île de France

01 87 39 84 00
marchespublics@teamedia.fr
TEAM MED'A



Le portail d'avis de marchés publics le plus complet
Plus de 20 000 appels d'offres publics

ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES 92

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2018 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 80 (4,46 €) - 75 (5,50 €) - 77 (5,25 €) - 78 (5,25 €) - 81 (5,25 €) - 82 (5,50 €) - 83 (5,50 €) - 84 (5,50 €) - 85 (5,25 €) tarifs HT à la ligne définis par l'arrêté du ministre de la Culture et de la Communication de décembre 2017.

LES MARCHÉS PUBLICS

Consultez aussi nos annonces sur <http://avisdemarches.leparisien.fr>

Marchés + de 90 000 Euros

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

SDIS 60

Service Marchés, ZAE Beauvais Tillé
8 Avenue de l'Europe BP 20870 TILLE,
60008 Beauvais,
tél. 03 44 84 20 00,
télécoeur : 03 44 84 20 02,
adresse internet : <http://www.sdis60.fr>,
adresse internet du profi acheteur :
<https://www.chatpublic.com/sdm/ent/gen/index.jsp>

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur :

- Services du feu et de secours
Objet du marché : Marchés de travaux pour la construction du centre de secours de Grandvilliers (lots 2 à 9)

Type de marché de travaux : exécution

Lieu d'exécution et de livraison : LIEU-DIT « Rue Chantrelaine » - ZI Nord, 60210 Grandvilliers

La procédure d'achat du présent avis n'est pas couverte par l'accord sur les marchés publics de l'ONC.

L'avis implique un marché public

Caractéristiques principales :

- Des variantes seront-elles prises en compte ?

- La durée des travaux est estimée à 13 mois dont 1 mois de préparation.

La date prévisionnelle de notification du marché est fixée en janvier 2019.

La date prévisionnelle de début des travaux (y compris la période de préparation) est prévue en janvier 2019.

- Descriptions concernant les achats complémentaires : Le marché comporte des variantes ainsi que des prestations supplémentaires éventuelles demandées par le maître d'ouvrage.

Prestations divisées en lots : oui

Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots

Cautionnement et garanties exigés : Retenue de garantie de 5%

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Sur ressources propres de l'établissement (budget).

Détail global de paiement à 30 jours par virement administratif

Avance de 5% accordée sans recours dans l'acte d'engagement.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Les candidats peuvent se présenter individuellement ou sous forme de groupement.

L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : non

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français

Unité monétaire utilisée, Euro

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Commentaire sur les justifications : Les documents à produire par le candidat sont précisés dans le règlement de consultation.

Marché public simplifié : OUI

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Prix (50 %)

- Valeur technique (40 %)

- Pas d'encre électronique

Type de procédure : Procédure adaptée

Date limite de réception des offres : 23 novembre 2018 à 16 h 00

Délai minimum de validité des offres : 3 mois à compter de la date limite de réception des offres.

Renseignements complémentaires : Attention! Seules les offres dématérialisées seront acceptées.

La présente consultation est passée conformément à l'arrêté 27 du décret n°2016-350 du 25 mars 2016, selon une procédure adaptée ouverte, librement définie par le pouvoir adjudicateur avec négociation. Le pouvoir adjudicateur négocie dans le cadre de chaque lot avec les trois candidats les mieux classés au regard des critères de jugement des offres.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 18 octobre 2018

Informations complémentaires : Conditions et modalités de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :

Le dossier de consultation est téléchargeable gratuitement sur le site www.sdis60.fr.

rubrique «marchés publics», puis «plateforme dématérialisée». Le marché est référencé sous le n°18TA42 - Travaux CS Grandvilliers.

Date limite d'obtention : 23 novembre 2018 à 16 h 00

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, 80000 Amiens, tél. : 03 22 33 61 70, courriel : greffe.ta-amiens@juradm.fr

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Greffe du Tribunal administratif, 14 rue Lemerchier, 80000 Amiens, tél. : 03 22 33 61 70, courriel : greffe.ta-amiens@juradm.fr

Nature et désignation des lots :

Lot(s) 2 Gros-Ouvrier et sols durs

Lot(s) 3 Charpente métallique

Lot(s) 4 Couverture étanchéité bardage

Lot(s) 5 Menuiseries extérieures et serrurerie

Lot(s) 6 Cloison, doublage, menuiseries intérieures, faux plafonds

Lot(s) 7 Peinture revêtement de sols souples

Lot(s) 8 Couvreur fort Courant, faîtière

Lot(s) 9 Chauffage, ventilation, plomberie

Enquête publique

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
PRÉFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

Bureau de l'Environnement, des Installations Classées et des Enquêtes Publiques - TEL. : 01 40 57 23 57

Application du code de l'environnement, Livre V, parties législative et réglementaire

RAPPEL AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé qu'en application de l'arrêté préfectoral n°2018- du septembre 2018, il sera procédé, du 12 octobre au 12 novembre 2018 inclus, à une enquête portant sur la demande présentée le 25 avril 2018 et complétée le 16 janvier 2017 et le 16 février 2018 par monsieur Jean-Benoît SANGNIER directeur général de la Société Protectrice des Animaux (SPA) dont le siège social est situé 33, boulevard Berthier 75847 PARIS, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'exploiter un refuge et une fourrière pour chiens, avenue Marcel Paul à Gennevilliers classée sous la rubrique suivante de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

2120-1-01: Chiens (établissements) de élevage, vente, transit, garde, fourrières, etc., de), à l'exclusion des établissements de soins et de toilettage et des rassemblements occasionnels tels que foires, expositions et démonstrations canines de plus de 50 animaux (134) - activité soumise à autorisation.

Par décision rendue le 3 septembre 2018, le président du tribunal administratif de Cergy-Pontoise a désigné madame Estelle DLOUHY-MOREL, ingénieure génie chimique (134) - activité soumise à autorisation.

Elle assurera des permanences en mairie de GENNEVILLIERS, au cours desquelles elle se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions, aux dates et heures suivantes : le mardi 16 octobre de 9h à 12h, le jeudi 22 octobre de 14h à 17h, le samedi 27 octobre, de 9h à 12h, le mercredi 7 novembre de 14h à 17h et le lundi 12 novembre de 14h30 à 17h30.

Le dossier mis à enquête comprend notamment une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse de la SPA.

Le dossier d'enquête sera mis à disposition du public, du 12 octobre au 12 novembre 2018 inclus, en mairie de Gennevilliers, siège de l'enquête publique, 177, avenue Gabriel Péri (Service hygiène et sécurité au 13ème étage), aux jours et heures d'ouverture de ce lieu, dans des locaux réservés à cet effet.

Des informations sur le présent projet peuvent être demandées à monsieur Masaki AFTISSE directeur du patrimoine immobilier de la SPA (tel : 01 43 80 81 13) ou au préfet des Hauts-de-Seine - DCPPT - bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques.

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général
Vincent BERTON

<http://enquetejudiciaire.net>
Celles-ci seront consultables, ainsi que le dossier mis en enquête publique, sur le site internet de la préfecture des Hauts-de-Seine

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/politiques-publiques/Environnement-et-prevention-des-risques/Environnement/Installations-classées-espace-Professionnels/Enquetes-publiques-Consultations-du-public/Enquetes-publiques-2018>

Et sur la plateforme dédiée de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie : <https://www.projets-environnement.gouv.fr>

Le dossier sera également consultable sur un poste informatique, aux jours et heures d'ouverture au public, en mairie de Gennevilliers, service d'hygiène et sécurité au 13ème étage.

À l'expiration du délai d'enquête publique, le registre sera mis à disposition du commissaire-enquêteur et des parties.

La commissaire-enquêteur entendra toute personne qui lui présentera une demande écrite établie au rapport, qui relatara le déroulement de l'enquête et qui examinera les observations recueillies. Le commissaire-enquêteur consignera, dans une présentation séparée, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, défavorables avec réserve ou défavorables au projet.

Il transmettra ensuite au Préfet des Hauts-de-Seine le dossier d'enquête avec son rapport et ses conclusions motivées dans le délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête. Le commissaire-enquêteur transmettra simultanément une copie de son rapport et de ses conclusions au président du tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

Dès réception en préfecture des Hauts-de-Seine, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront transmis au maître de Gennevilliers, pour y être tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents le seront aussi au bureau de l'environnement de la préfecture et seront également consultables sur le site internet de la préfecture des Hauts-de-Seine (<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr>) pendant un an.

Le présent avis d'enquête publique sera publié, par les soins du préfet des Hauts-de-Seine et en caractères apparents, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et réaffiché dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans les départements des Hauts-de-Seine, du Val-d'Oise et de la Seine-Saint-Denis.

Dans les mêmes conditions, cet avis sera publié sur le site internet de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Le même avis sera publié par voie d'affichage sur les communes de Gennevilliers, de Villemeuve-la-Garenne, d'Argenteuil, d'Épinay-sur-Seine et de Lille-Saint-Denis, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute sa durée. Dans les mêmes conditions, le demandeur pourra afficher le projet sur les lieux prévus pour la réalisation du projet.

La demande déposée donnera lieu à une décision d'autorisation assortie du respect de prescriptions ou de refus, pris par arrêté du préfet des Hauts-de-Seine.

Des informations sur le présent projet peuvent être demandées à monsieur Masaki AFTISSE directeur du patrimoine immobilier de la SPA (tel : 01 43 80 81 13) ou au préfet des Hauts-de-Seine - DCPPT - bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques.

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général
Vincent BERTON

Constitution de société

Par acte SSP en date du 18 octobre 2018, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

Forme : SASU

Capital : 1000 Euros

Siège Social : 9 AVENUE ALEXANDRE MAISTRASSE, 92500 RUEIL MALHAISON

Durée : 99 ANS

Objet social : ISOLATION THERMIQUE PAR EXTERIEUR RUALEMENT BARDAGE PEINTURE

Cession d'actions et agréments : LIBREMENT NEGOCIABLE

Président : M HARUSZCZAK ANDRZEJ

DEMEURANT 8 RUE DES FRERES BONNEFF 95670 BEZONS

Inmatriculation au RCS de NANTERRRE.

Par acte SSP en date du 18 octobre 2018, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

Forme : SASU

Capital : 1000 Euros

Siège Social : 33 Rue Fénélon, 92120 MONTROUGE

Durée : 99 ans

Objet social : TRANSPORTS DE VOYAGEURS PAR TAXI

Président : M. ALLOUI Sabir, demeurant au 33 Rue Fénélon 92120 MONTROUGE

Inmatriculation au RCS de NANTERRRE.

Par acte SSP en date du 10/10/2018, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

Forme : SASU

Capital : 1000 Euros

Siège Social : 9 AVENUE ALEXANDRE MAISTRASSE, 92500 RUEIL MALHAISON

Durée : 99 ANS

Objet social : ISOLATION THERMIQUE PAR EXTERIEUR RUALEMENT BARDAGE PEINTURE

Cession d'actions et agréments : LIBREMENT NEGOCIABLE

Président : M HARUSZCZAK ANDRZEJ

DEMEURANT 8 RUE DES FRERES BONNEFF 95670 BEZONS

Inmatriculation au RCS de NANTERRRE.

Par acte SSP en date du 18 octobre 2018, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

Forme : SASU

Capital : 1000 Euros

Siège Social : 2 - Allée des Charmes, 92500 RUEIL MALHAISON

Durée : 99 ANS

Objet social : Salon de coiffure, Epilation, Manucure, Pédiacre

Co-gérants : Mme JUGAN André, co-gérante, demeurant 134, allée des Parfumeurs 92000 NANTERRRE et Mme TIAN Dounia, co-gérante, demeurant 27 Domaine de la Côte Mairie 92500 RUEIL MALHAISON

Inmatriculation au RCS de NANTERRRE.

Par acte SSP en date du 15 Octobre 2018, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

Forme : SAS

Capital : 5000 Euros divisés en 500 parts sociales de 10 Euros chacune.

Siège Social : 100 Rue Rivay, 92300 LEVALLOIS-PERRET

Durée : 99 ANS

Objet social : a pour objet en France et à l'étranger - Restauration (traditionnelle, restauration rapide, préparation de plats cuisinés) au place au à emporter. - Traiteur. - Événementiel.

Cession d'actions et agréments : les cessions entre associés seuls sont libres. Les autres sont soumises à l'agrément.

Président : Mlle. Minaldy Emile, demeurant 100, rue Rivay 92300 Levallois-Perret

Inmatriculation au RCS de NANTERRRE.

Par acte SSP en date du 21 Juin 2018, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

Forme : SASU

Capital : 1000 Euros

Siège Social : 43 BOULEVARD DU GÉNÉRAL DE GAULLE

92200 NEUILLY-SUR-SEINE

Durée : 99 ans

Objet social : Le conseil en finance d'entreprise, en management, en stratégie et en gestion opérationnelle

Président : M LASHRY Alart, demeurant 33, Boulevard du Commandant Charcot 92200 Neully-Sur-Seine

Inmatriculation au RCS de NANTERRRE.

Par acte SSP en date du 19/10/2018, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

Forme : SASU

Capital : 1000 Euros

Siège Social : 33 Rue Fénélon, 92120 MONTROUGE

Durée : 99 ans

Objet social : TRANSPORTS DE VOYAGEURS PAR TAXI

Président : M. ALLOUI Sabir, demeurant au 33 Rue Fénélon 92120 MONTROUGE

Inmatriculation au RCS de NANTERRRE.

Par acte SSP en date du 10/10/2018, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

Forme : SASU

Capital : 1000 Euros

Siège Social : 9 AVENUE ALEXANDRE MAISTRASSE, 92500 RUEIL MALHAISON

Durée : 99 ANS

Objet social : ISOLATION THERMIQUE PAR EXTERIEUR RUALEMENT BARDAGE PEINTURE

Cession d'actions et agréments : LIBREMENT NEGOCIABLE

Président : M HARUSZCZAK ANDRZEJ

DEMEURANT 8 RUE DES FRERES BONNEFF 95670 BEZONS

Inmatriculation au RCS de NANTERRRE.

Par acte SSP en date du 18 octobre 2018, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

Forme : SASU

Capital : 1000 Euros

Siège Social : 9 AVENUE ALEXANDRE MAISTRASSE, 92500 RUEIL MALHAISON

Durée : 99 ANS

Objet social : Salon de coiffure, Epilation, Manucure, Pédiacre

Co-gérants : Mme JUGAN André, co-gérante, demeurant 134, allée des Parfumeurs 92000 NANTERRRE et Mme TIAN Dounia, co-gérante, demeurant 27 Domaine de la Côte Mairie 92500 RUEIL MALHAISON

Inmatriculation au RCS de NANTERRRE.

Inmatriculation au RCS de NANTERRRE.

Par acte SSP en date du 15 Octobre 2018, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

Forme : SAS

Capital de 2 000 €

Siège Social au 8 rue Paul Déroulède 92270 Bois Colombes

Par décision du Président M CHEKIBRAHIM limed en date du 06 Juin 2018, il a été pris acte de la nomination de Mme EL HUEH HOUA, demeurant 23 avenue Gabriel Péri, 93400 Saint Ouen à compter du 06 Juin 2018, comme Directrice Générale.

Par décision du Président M CHEKIBRAHIM limed en date du 06 Juin 2018, il a été pris acte de la nomination de Mme EL HUEH HOUA, demeurant 23 avenue Gabriel Péri, 93400 Saint Ouen à compter du 06 Juin 2018, comme Directrice Générale.

Par décision du Président M CHEKIBRAHIM limed en date du 06 Juin 2018, il a été pris acte de la nomination de Mme EL HUEH HOUA, demeurant 23 avenue Gabriel Péri, 93400 Saint Ouen à compter du 06 Juin 2018, comme Directrice Générale.

Par décision du Président M CHEKIBRAHIM limed en date du 06 Juin 2018, il a été pris acte de la nomination de Mme EL HUEH HOUA, demeurant 23 avenue Gabriel Péri, 93400 Saint Ouen à compter du 06 Juin 2018, comme Directrice Générale.

Par décision du Président M CHEKIBRAHIM limed en date du 06 Juin 2018, il a été pris acte de la nomination de Mme EL HUEH HOUA, demeurant 23 avenue Gabriel Péri, 93400 Saint Ouen à compter du 06 Juin 2018, comme Directrice Générale.

Par décision du Président M CHEKIBRAHIM limed en date du 06 Juin 2018, il a été pris acte de la nomination de Mme EL HUEH HOUA, demeurant 23 avenue Gabriel Péri, 93400 Saint Ouen à compter du 06 Juin 2018, comme Directrice Générale.</

ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES 93

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2018 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements: 60 (4,46 €) - 75 (5,50 €) - 77 (5,25 €) - 78 (5,25 €) - 82 (5,50 €) - 83 (5,50 €) - 84 (5,50 €) - 85 (5,25 €) tarifs HT à la ligne définis par l'arrêté du ministre de la Culture et de la Communication de décembre 2017.

LES MARCHÉS PUBLICS

Consulter aussi nos annonces sur http://avisdesmarches.leparisien.fr

Marchés de 90 000 Euros

du dossier de consultation des entreprises sous forme électronique mis à disposition sur le profil acheteur via le site http://www.avisdesmarches.fr

En cas de retrait anonyme, le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complètes diffusées par la plateforme de dématérialisation lors du déroulement de la présente consultation.

Les conditions de remise des plis hâtives au règlement de consultation s'imposent aux candidats. Toute remise sous une autre forme que celle imposée entraînera l'irrégularité de l'offre.

Il s'agit d'un marché périodique - NON Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires - NON

Instance chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'AMIENS, 14, rue Lemerchier, 80011 Amiens - Cedex 01, Tél : 03 22 33 61 70 - Fax : 03 22 33 61 70, méj.greffe.ta-amiens@juradm.fr

Organe chargé des procédures de médiation : CGRA SA, Préfecture, 1 rue du Préfet Claude Etienne, CS 50031, 54038 NANCY, tél : 03 83 94 25 25

Précisions concernant les délais d'introduction des recours: Référé précontractuel: depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat (article L. 551-1 du code de justice administrative).

Référé contractuel: 31 jours à compter de la date de publication de l'avis d'attribution du marché (article L. 551-13 à L. 551-29 et R. 551-1 à R. 551-9 du code de justice administrative).

Recours pour excès de pouvoir: dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet (articles R. 421-1 à R. 421-3 du code de justice administrative).

Recours de plein contentieux: dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de l'acte concernant l'attribution du marché.

Envoi à la publication le: 18/10/18 Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Cette consultation bénéficie du Service DUME. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pl. allez sur http://www.avisdesmarches.fr

avis-de-marche-apres-le-1-janvier-2018/

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

SDIS 60 Service Marchés, ZAE Beauvais Tillé 9 Avenue de l'Europe BP 20870 TILLE, 60009 Beauvais, tél. 03 44 94 20 00, télécopieur: 03 44 94 20 02, adresse internet: http://www.sdis60.fr, adresse internet du profil acheteur : https://www.achatpublic.com/som/ent/gen/index.jsp

Le pouvoir adjudicateur agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs Principales Activités du pouvoir adjudicateur :

- Services du feu et de secours Objet du marché: Marchés de travaux pour la construction du centre de secours de Grandvilliers (lots 2 à 9)

Type de marché de travaux : exécution Lieu d'exécution et de livraison: Lieu-dit « Rue Chartraine » - ZI Nord, 60210 Grandvilliers

La procédure d'achat du présent avis n'est pas couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC

L'avis implique un marché public Caractéristiques principales :

- Des variantes seront-elles passées en compte : oui - La durée des travaux est estimée à 13 mois dont 1 mois de préparation

La date prévisionnelle de notification du marché est fixée en janvier 2019. La date prévisionnelle de début des travaux (y compris la période de préparation) est prévue en janvier 2019.

- Descriptions concernant les achats complémentaires : Le marché comporte des

variantes ainsi que des prestations supplémentaires éventuelles demandées par le maître d'ouvrage.

Prestations livrées en lots : oui Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots

Cautionnement et garanties exigés : Retenue de garantie de 5% Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Sur ressources propres de l'établissement (budget).

Débi global de paiement à 30 jours par virement administratif. Avance de 5% accordée sauf refus dans l'acte d'engagement

Forme juridique qui devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Les candidats peuvent se présenter individuellement ou sous forme de groupement.

L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : non Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français

Unité monétaire utilisée, l'euro Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Commentaire sur les justifications : Les documents à produire par le candidat sont précisés dans le règlement de consultation.

Marché public simplifié : OUI Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci dessous avec leur pondération :

- Prix (60 %) - Valeur technique (40 %) - Pas d'encre électronique Type de procédure : Procédure adaptée

Date limite de réception des offres : 23 novembre 2018 à 16 h 00 Délai minimum de validité des offres : 3 mois à compter de la date limite de réception des offres.

Renseignements complémentaires : Attention: Seules les offres dématérialisées seront acceptées. La présente consultation est passée conformément à l'article 27 du décret n°2018-360 du 25 mars 2018, selon une procédure adaptée ouverte, librement définie par le pouvoir adjudicateur avec négociation. Le pouvoir adjudicateur négociera dans le cadre de chaque lot avec les trois candidats les mieux classés au regard des critères de jugement des offres.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 19 octobre 2018 Informations complémentaires :

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels

Le dossier de consultation est téléchargeable gratuitement sur le site www.sdis60.fr, rubrique «marchés publics», puis «plateforme dématérialisée». Le marché est référencé sous le n°18TA42 - Travaux CS Grandvilliers

Date limite d'obtention : 23 novembre 2018 à 16 h 00 Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, 80000 Amiens, tél. : 03 22 33 61 70, courriel : greffe.ta-amiens@juradm.fr

Nature et désignation des lots : Lot(s) 2 Gros-Oeuvre et sols durs Lot(s) 3 Charpente métallique Lot(s) 4 Couverture et charpente bardage Lot(s) 5 Menuiseries extérieures et serrurerie

Lot(s) 6 Cloison, doublage, menuiseries intérieures, faux plafonds Lot(s) 7 Peinture revêtement de sols souples Lot(s) 8 Courant Forcément faïble Lot(s) 9 Chauffage, ventilation, plomberie

Enquête publique

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ PRÉFECTURE DES HAUTES-DE-SEINE DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

Bureau de l'Environnement, des Installations Classées et des Enquêtes Publiques - TEL : 01.40.97.23.57 Application du Code de l'Environnement, Livre V, parties législatives et réglementaire

Rappel Avis

D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé qu'en application de l'arrêté préfectoral n°2018-2411 du 3 octobre 2018, il sera procédé, du 12 octobre au 12 novembre 2018 inclus, à une enquête portant sur la demande présentée le 25 avril 2016 et complétée le 16 janvier 2017 et le 13 février 2018 par monsieur Jean-Benoît SANGNIER directeur général de la Société Protectrice des Animaux (SPA) dont le siège social est situé 39, boulevard Berlioz 75347 PARIS, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'exploiter un refuge et une fourrière pour chiens, avenue Marcel Paul à Gennévillers classée sous la rubrique suivante de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement

2120-1. Chiens (établissements d'élevage, vente, transit, garde, fourrières, etc., de) à l'exclusion des établissements de soins et de toiletteage et des rassemblements occasionnels tels que foires, expositions et démonstrations canines de plus de 50 animaux (19-4) - activité soumise à autorisation.

Par décision rendue le 3 septembre 2018, le président du tribunal administratif de Gery-Pontoise a désigné madame Estelle DLOUHY-MOREL ingénieur géral chimique en retraite comme commissaire-enquêteur.

Elle assurera des permanences en mairie de GENNEVILLIERS, au cours desquelles elle se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions, aux dates et heures suivantes: le mardi 15 octobre de 9h à 12h, le jeudi 22 octobre de 14h à 17h, le samedi 27 octobre, de 9h à 12h, le mercredi 7 novembre de 14h à 17h et le mardi 12 novembre de 14h30 à 17h30.

Le dossier de l'enquête contiendra notamment une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse de la SPA.

Le dossier d'enquête sera mis à disposition du public, du 12 octobre au 12 novembre 2018 inclus, en mairie de Gennévillers, siège de l'enquête publique, 177, avenue Gabriel Péri (service hygiène et sécurité au 13ème étage), aux jours et heures d'ouverture de la Mairie: du lundi au jeudi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h. Le public pourra prendre connaissance du projet et consigner ses observations dans le registre d'enquête ouvert à cet effet et préalablement coté et paraphé par le commissaire-enquêteur.

Durant l'enquête, le public pourra également adresser ses observations par voie postale, à l'attention de madame DLOUHY-MOREL, commissaire-enquêteur, à l'adresse de la Mairie de GENNEVILLIERS.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra également adresser ses observations ou propositions par voie électronique à l'adresse suivante: pref-enquetes-pu-

bliques-dreghautes-de-seine-pref.gouv.fr - ou sur le registre d'enquête dématérialisée http://enqueteepublique.net

Gelles-d seront consultables, ainsi que le dossier mis en enquête publique, sur le site Internet de la préfecture des Hauts-de-Seine: http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-prevention-des-risques/Environnement/installations-classes-espace-Professionnels/Enquetes-publiques-Consultations-du-public/Enquetes-publiques-2018

El sur la plateforme dédiée de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie https://www.projets-environnement.gouv.fr

Le dossier sera également consultable sur un poste informatique, aux jours et heures

Avis d'Enquête Publique

23 rue des Jeûneurs - 75002 Paris www.enquetes-publiques.fr Tél : 01.42.96.96.54

jours de celle-ci. Cette formalité est réalisée, à ses frais, par la Soreqa, qui transmet au préfet un exemplaire de chacun des journaux dans lesquels l'avis a été publié.

Dans le même délai et pour toute la durée de l'enquête, l'avis est rendu public par voie d'affiches à la mairie et sur des panneaux administratifs municipaux de la commune de Bagnolet. L'accomplissement de cette mesure incombe au maire, qui en certifie la réalisation.

La Soreqa procède à la notification individuelle du dépôt du dossier d'enquête parcellaire en mairie par lettre recommandée avec avis de réception adressée aux propriétaires et ayants droit des biens immobiliers concernés. Cette notification intervient au plus tard quinze jours avant la fin de l'enquête.

En cas de domicile inconnu, la notification est faite en double copie au maire de la commune, qui en fait afficher une, et, le cas échéant, aux locataires ou aux preneurs à bail rural.

Article 4 : Pendant toute la durée de l'enquête, un exemplaire du dossier soumis à l'enquête ainsi qu'un registre d'enquête, préalablement coté et paraphé par le commissaire enquêteur, sont déposés dans les lieux définis dans le tableau suivant, afin que chacun puisse, aux heures habituelles d'ouverture au public, en prendre connaissance et éventuellement consigner ses observations.

Mairie de Bagnolet Place Salvador Allende - 93170 Bagnolet

Le public peut également adresser ses observations par courrier sous enveloppe libellée comme suit: « A l'attention du commissaire enquêteur de l'enquête conjointe Jules Ferry » - Mairie de Bagnolet - Direction de l'habitat et du logement - Place Salvador-Allende - BP 35 - 93171 Bagnolet Cedex ».

Toute observation adressée par courrier au commissaire enquêteur est annexée sans délai au registre d'enquête.

Une version numérique du dossier, ainsi qu'un registre électronique sécurisé, sur lequel les observations pourront également être déposées par le public le lundi 5 novembre 2018 à 13h30 au vendredi 23 novembre 2018 à 17h, sont également disponibles sur Internet à l'adresse suivante: http://dup-julesferry-bagnolet-soreqa.enqueteepublique.net

Article 5 : Le commissaire enquêteur se tient à la disposition du public, aux lieux de permanence, dates et horaires suivants :

Mairie de Bagnolet Place Salvador Allende - 93170 Bagnolet (salle 625 - 6ème étage) 6 novembre 2018 de 9h00 à 12h30 10 novembre 2018 de 9h00 à 12h30 23 novembre 2018 de 13h30 à 17h00

Il peut à cette occasion recueillir toute observation sur l'opération projetée.

Article 6 : À l'expiration du délai d'enquête, le registre et les documents annexés sont clos et signés par le maire, et transmis dans les vingt-quatre heures, avec le dossier d'enquête, au commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur examine les observations recueillies et entend toute personne qu'il lui paraît utile de consulter ainsi que l'expropriant, s'il en fait la demande.

Il rédige un rapport énonçant ses conclusions motivées, pour chacune des deux enquêtes, en précisant si elles sont favorables ou non à l'opération projetée. Au titre de l'enquête parcellaire, il se prononce notamment sur l'emprise des ouvrages projetés.

Il transmet au préfet le dossier et le registre assortis du rapport énonçant ses conclusions.

Ces opérations doivent être réalisées dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête.

Article 7 : Le préfet adresse, dès leur réception, copie du rapport et des conclusions à la Soreqa. Copie du rapport et des conclusions est également adressée par le préfet à la commune concernée.

Les demandes de communication du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sont adressées aux services de la préfecture, qui y donnent suite par tout moyen approprié.

Article 8 : Le secrétaire général de la préfecture de la Seine-Saint-Denis, le sous-préfet chargé de mission auprès du préfet, secrétaire général adjoint chargé de la direction générale de la Soreqa, le commissaire enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au bulletin d'informations administratives de la préfecture de la Seine-Saint-Denis, et dont copie est également adressée au directeur de l'unité départementale de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement et au président du tribunal administratif de Montreuil.

Le préfet, enquete-publique@publlegal.fr

publlegal 23 rue des Jeûneurs - 75002 Paris www.enquetes-publiques.fr Tél : 01.42.96.96.54 REPUBLIQUE FRANÇAISE PRÉFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS PRÉFECTURE DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL BUREAU DE L'UTILITÉ PUBLIQUE ET DES AFFAIRES FINANCIÈRES - GS Arrêté préfectoral n° 2018-2411 du 3 octobre 2018 Arrêté prescrivant l'ouverture d'une enquête publique conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire relative au projet d'aménagement du secteur « Jules Ferry » dans le cadre de la mise en œuvre du PNRQAD sur le quartier des Coutures à BAGNOLET Le préfet de la Seine-Saint-Denis, Officier de la Légion d'honneur, Officier de l'Ordre national du Mérite Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ; Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ; Vu le traité de cession du 20 juillet 2015 par lequel l'établissement public territorial (EPT) Est Ensemble concède à la Société de requalification des quartiers anciens (Soreqa), dans le cadre du programme national de requalification des quartiers anciens dégradés (PNRQAD), la réalisation de l'opération d'aménagement dites des Coutures à Bagnolet ; Vu la délibération du 10 novembre 2016, par laquelle le conseil d'administration de la Soreqa autorise l'engagement de la procédure de déclaration d'utilité publique pour l'aménagement du secteur « Jules Ferry » à Bagnolet ; Vu le courrier de la Soreqa du 20 mars 2018, sollicitant du préfet de la Seine-Saint-Denis l'ouverture d'une enquête publique conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire en vue de la réalisation du projet d'aménagement du secteur « Jules Ferry » dans le cadre de la mise en œuvre du PNRQAD sur le quartier des Coutures à Bagnolet ; Vu le dossier d'enquête reçu en préfecture le 20 mars 2018 ; Vu la décision du tribunal administratif de Montreuil n° E18000018/93 en date du 1er août 2018 nommant M. Jacques Delobelle, retraité, ancien directeur de recherche, polytechnicien, en qualité de commissaire enquêteur ; Vu l'arrêté n°2017-3131 du 23 octobre 2017 donnant délégation de signature à Monsieur Jean-Sébastien LAMONTAGNE, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de la Seine-Saint-Denis, et publié au bulletin d'informations administratives de la préfecture de la Seine-Saint-Denis du 23 octobre 2017 (édition bis) ; Considérant la consultation du commissaire enquêteur par la préfecture de la Seine-Saint-Denis ; Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Seine-Saint-Denis ; ARRÊTÉ Article 1er : Il sera procédé du lundi 5 novembre 2018 au vendredi 23 novembre 2018 inclus, soit une durée de 19 jours consécutifs, sur le territoire de la commune de Bagnolet, à une enquête publique conjointe régie par le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et regroupant : - une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) du projet d'aménagement du secteur « Jules Ferry » dans le cadre de la mise en œuvre du PNRQAD sur le quartier des Coutures ; - une enquête parcellaire en vue de déterminer, d'après l'état et le plan parcellaire figurant au dossier d'enquête, la liste des propriétaires et ayants droit des immeubles concernés par le projet et de procéder, à l'amiable ou par voie d'expropriation, aux acquisitions foncières nécessaires à sa réalisation. La déclaration d'utilité publique a vocation à être prononcée au bénéfice de la Soreqa, concessionnaire de l'opération. Article 2 : Cette enquête est conduite par M. Jacques Delobelle, retraité, ancien directeur de recherche, polytechnicien, en qualité de commissaire enquêteur. Le siège de l'enquête est fixé en mairie de Bagnolet (Place Salvador Allende, 93170 Bagnolet). Article 3 : Le public est informé de l'ouverture de l'enquête par un avis publié, en caractères apparents, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans tout le département. Cet avis est publié huit jours au moins avant le début de l'enquête, et rappelé ensuite dans les huit premiers

Degroof Petercam se renforce en France avec Entheca Finance

GESTION D'ACTIFS

La banque privée belge rachetée par les parts de fondateurs d'Entheca Finance et du holding familial Dentressangle.

Pierrick Fay
@pierrickfay

Le mouvement de consolidation se poursuit dans la gestion d'actifs en France. Quelques jours après l'annonce du rapprochement entre Amplegest et Octo AM et peu après le rachat de Convictions AM par Sanso IS, c'est au tour d'Entheca Finance de passer dans le giron de Degroof Petercam. La banque privée belge va en effet reprendre 100 % du capital de cette société de gestion indépendante fondée en 2007 par Christophe Brulé. Elle va notamment reprendre la participation de 37 % du holding familial Dentressangle. « La France fait partie des marchés prioritaires avec toujours l'objectif de combiner la gestion de fortune et la banque d'affaires, avec un intérêt marqué pour les entrepreneurs et la grande clientèle privée. Ce rachat d'Entheca Finance cadre donc parfaitement avec cette volonté de développer la gestion de fortune en France », explique Philippe Masset, président du comité de direction de la banque.

L'opération ajoute 250 millions d'euros d'actifs sous gestion, ce qui permet à la banque « d'atteindre environ 1,5 milliard d'euros en France, et d'histoire est loin d'être finie », car Degroof Petercam a de l'appétit



La banque privée belge va reprendre 100 % du capital d'Entheca, société de gestion indépendante fondée en 2007 par Christophe Brulé. Photo DR

après cette « première opération de croissance externe claire et marquée qui constitue une étape importante ». La gestion d'actifs est « un métier où la taille critique est importante et cette taille ne cesse d'augmenter, même pour un acteur spécialisé comme

Degroof Petercam va reprendre les huit salariés d'Entheca.

nous. Nous voulons avoir une position significative et une taille satisfaisante pour nos clients. Avoir un montant d'actifs sous gestion du double de ce que l'on a aujourd'hui me semble un minimum, mais nous ne voulons pas faire de la croissance externe pour faire de la croissance externe. Il faut que le profil cible corresponde à notre stratégie et avec Entheca, c'est le cas », conclut Philippe Masset.

Degroof Petercam va reprendre les huit salariés d'Entheca et ambitionne de renforcer ses effectifs à Paris, Lyon et Lille, « de grands bassins économiques et financiers où nous sommes déjà présents et qui sont importants pour notre développement ».

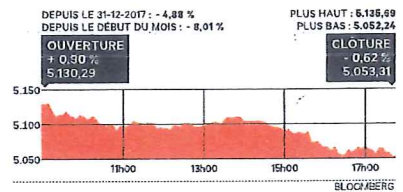
Adossement naturel

Pour Christophe Brulé, qui va devenir directeur général adjoint de Banque Degroof Petercam France et sera en charge de la gestion d'actifs pour la banque privée, c'est à la fois une page qui se tourne et une forme de retour aux sources, lui qui a travaillé de nombreuses années chez Paribas, IXIS FCM ou IRIS. « Mon objectif est d'offrir à une clientèle d'entrepreneurs ou de cadres dirigeants des solutions d'investissement plus variées. L'adossement avec la Banque Degroof Petercam vise à diversifier notre offre et à accompa-

gnier nos clients sur une expertise plus large (crédit, ingénierie financière et fiscale...). Par ailleurs, dans un contexte de taux bas, les investisseurs recherchent des solutions moins traditionnelles et une banque privée permet d'offrir des solutions plus larges, comme le "private equity" par exemple, ce que nous ne faisons pas. »

L'adossement avec Degroof Petercam lui est vite apparu comme naturel : « Il était important pour nous de rejoindre une banque à taille humaine avec 1.300 collaborateurs et disposant d'une bonne implantation à l'international. C'est une banque avec un esprit familial et entrepreneurial qui correspond à notre ADN et à celui de nos clients. » Parmi ses clients, le holding d'investissement Dentressangle va céder ses titres et a souligné sa satisfaction pour Entheca finance « qui renforce ses perspectives de croissance, au bénéfice de ses clients. »

LA SÉANCE DU 22 OCTOBRE 2018



La Bourse de Paris au plus bas depuis août 2017

La Bourse de Paris a terminé dans le rouge lundi, avec un repli de 0,62 % à 5.053,31 points pour l'indice CAC 40, qui termine à son niveau le plus bas depuis le 29 août 2017. C'est sa huitième séance de baisse en dix jours. La Bourse de Paris a pourtant gagné jusqu'à 1 % en séance, peu après l'ouverture, rassuré, un temps, par la situation italienne, avant de repasser dans le rouge dans le sillage de l'ouverture de Wall Street. Du côté des valeurs, Kering s'est apprécié de 1,89 %, Valeo de 1,79 % et Michelin de 0,80 %. En revanche Bouygues a encore reculé de 2,87 %, après sa chute

de 11,86 % vendredi. TechnipFMC a cédé de son côté 2,86 %, Atos 2,79 % et PSA 2,03 %.

Danone a cédé 1,03 %. Le groupe a indiqué qu'il ne ferait pas d'offre sur Horlicks, filiale de GlaxoSmithKline. Il s'est aussi dit confiant dans sa capacité à renouer avec la croissance dans la nutrition infantile en Chine au second semestre 2019 et a dit viser un triplement de ses ventes dans les produits végétaux d'ici à 2025.

Pernod Ricard s'est apprécié de 0,34 %, RBC a relevé sa recommandation à « performance » contre « sous-performance ».

Par ailleurs, le groupe immobilier Icade a reculé de 0,07 %, malgré un relèvement de la recommandation d'InvestSecurities à « acheter » contre « neutre » auparavant. Enfin Rexel a terminé inchangé, alors que Kepler Cheuvreux a relevé son opinion sur la valeur à « acheter » contre « conserver ».

en bref

Le patron de Glencore envisage de passer la main d'ici trois à cinq ans

MATIÈRES PREMIÈRES Ivan Glasenberg, le directeur général de Glencore, a fait savoir lors de réunions avec des investisseurs qu'il songeait à prendre sa retraite d'ici trois à cinq ans, selon Bloomberg. À la tête du géant des mines et du négoce de matières premières depuis 2002, le dirigeant sud-africain de 61 ans aurait commencé à former trois ou quatre personnes pour lui succéder, sans donner leurs noms. Mais il aurait précisé que le prochain patron de Glencore devrait venir de la jeune génération. Ivan Glasenberg, qui est aussi le deuxième plus gros actionnaire du groupe, aurait par ailleurs indiqué qu'il n'avait pas l'intention de céder ses actions (sa participation s'élève à 8,56 %). L'annonce, cet été, d'une enquête américaine sur les activités de Glencore en République démocratique du Congo (RDC) a donné lieu à des interrogations sur sa succession.

L'ACTUALITÉ DU M&A AVEC capitalfinance

ICG ÉTUDIE SON RETRAIT DU CAPITAL DE STELLA

Selon les informations de Capital Finance, le fonds ICG aurait mandaté Lazard dans l'optique de revendre Stella, un constructeur d'équipements de fermetures (portes de garage, volets roulants...) qu'il contrôle depuis 2015. Des investisseurs tels que PAI Partners, Carlyle, Cinven ou encore Bain Capital seraient sur les rangs pour racheter ce groupe dont le chiffre d'affaires serait supérieur à 200 millions d'euros – et qui est plus connu sous le nom de ses filiales La Touloisaine ou Profalux. Le scénario d'une revente de Stella à un autre groupe industriel aurait en revanche été écarté.

INDUSTRIES & FINANCES ACTE UNE NOUVELLE GOUVERNANCE

À la tête de près de 250 millions d'euros d'actifs, Industries & Finances a entériné la nomination de Sophie Pourquery et d'Edouard Thomazeau respectivement comme président et directeur général. Les deux associés succèdent ainsi aux fondateurs de la société de gestion, Emmanuel Harlé et Pierre Mestchersky, dont ils reprennent également les parts au capital. Industries & Finances acte cette nouvelle gouvernance alors qu'elle entend mener, dans douze à dix-huit mois, la levée d'un nouveau fonds d'investissement d'une taille comprise entre 150 et 200 millions d'euros.

Retrouvez chaque mardi Les Echos capitalfinance dans Les Echos

De son côté, Pier Luigi Gilbert, directeur général du FEI, juge que « ce fonds crée de nouvelles opportunités en matière de création d'emplois, de croissance et d'innovation en France ». Le fonds GTDDF bénéficie du label « Fonds de prêt à l'économie ».

Pour plus d'informations : Sophie Vincaneau Tél. : 01 87 39 74 90

ABONNEMENT Les Echos capitalfinance

boutique capitalfinance.eu

annonces judiciaires & légales

REPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
Direction de la Coopération des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial
Bureau de l'Environnement des Installations Classées et des Enquêtes Publiques

RAPPEL - Avis d'enquête publique
Dossier n° 20160388
AP n° 2018-154 du 20 septembre 2018

Le public est informé qu'en application de l'arrêté préfectoral n°2018-154 du 20 septembre 2018, il sera procédé, du 22 octobre au 22 novembre 2018 inclus, à une enquête portant sur la demande présentée le 25 avril 2018 et complétée le 16 janvier 2017 et le 13 février 2018 par le représentant légal de la Société Protectrice des Animaux (SPA) dont le siège social est situé 39, boulevard Berthier 75047 PARIS, à l'effet d'autoriser l'exploitation d'un refuge et d'un fourrière pour chiens et chats, avenue Marcel Paul à Gennevilliers relevant de la rubrique suivante de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

2120-1 : Chiens (établissements d'élevage, vente, transit, garde, fourrière, etc., de), à l'exclusion des établissements de soins et de toilettage et des rassemblements occasionnels tels que foires, expositions et démonstrations canines de plus de 50 animaux - activités soumises à autorisation.

Par décision rendue le 3 septembre 2018, le président du tribunal administratif de Cergy-Pontoise a désigné madame Estelle DLOUHY-MOREL ingénieure génie chimique en retraite comme commissaire-enquêteur.

Elle assurera des permanences en mairie de GENNEVILLIERS, au cours desquelles elle se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions, aux dates et heures suivantes : le lundi 22 octobre de 14h à 17h, le samedi 27 octobre, de 9h à 12h, le mercredi 7 novembre, de 14h à 17h, le mardi 13 novembre, de 9h à 12h, le jeudi 22 novembre, de 14h30 à 17h30.

Le dossier mis à enquête contiendra notamment une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et la mémoire en réponse de la SPA à cet avis.

Le dossier d'enquête sera mis à disposition du public, du 22 octobre au 22 novembre 2018 inclus, en mairie de Gennevilliers, siège de l'enquête publique, 177, avenue Gabriel Péri (service hygiène et sécurité au 13^{ème} étage), aux jours et heures d'ouverture de la Mairie : du lundi au jeudi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h. Le public pourra prendre connaissance du projet et consigner ses observations dans le registre d'enquête ouvert à cet effet et préalablement coté et paraphé par le commissaire-enquêteur.

Durant l'enquête, le public pourra également adresser ses observations par voie postale, à l'attention de madame DLOUHY-MOREL, commissaire-enquêteur, à l'adresse de la mairie de Gennevilliers.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra également adresser ses observations ou propositions par voie électronique à l'adresse suivante : pref-annonces-publiques-d@hauts-de-seine.pref.gouv.fr

ou sur le registre d'enquête dématérialisé : http://prej-refuge-et-fourriere-spa-genevilliers.enquete.publique.net

Celles-ci seront consultables, ainsi que le dossier mis en enquête publique, sur le site internet de la préfecture des Hauts-de-Seine : http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/politiques-

publiques/Environnement-et-prevention-des-risques/Environnement-Installations-classees-spa-genevilliers/Enquetes-publiques-Consultations-du-public/Enquetes-publiques-2018

et sur la plateforme dédiée de la Direction Régionale et Interspéciale de l'Environnement et de l'Énergie : https://www.projet-annonces.net/gov.fr

Le dossier sera également consultable sur un poste informatique, aux jours et heures d'ouverture au public, en mairie de Gennevilliers, service d'hygiène et sécurité au 13^{ème} étage.

À l'expiration du délai d'enquête publique, le registre sera mis à disposition du commissaire-enquêteur et clos par lui.

Le commissaire-enquêteur entendra toute personne qui lui paraîtra utile de consulter puis établira un rapport qui relatara le déroulement de l'enquête et qui examinera les observations recueillies. Le commissaire-enquêteur consignera, dans une présentation séparée, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, défavorables avec réserve ou défavorables au projet.

Il transmettra ensuite au préfet des Hauts-de-Seine le dossier d'enquête avec son rapport et ses conclusions motivées dans le délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête. Le commissaire-enquêteur transmettra simultanément une copie de son rapport et de ses conclusions au président du tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

Dès réception en préfecture des Hauts-de-Seine, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront transmis au maire de Gennevilliers, pour y être tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents le seront aussi au bureau de l'environnement de la préfecture et seront également consultables sur le site internet de la préfecture des Hauts-de-Seine (http://www.hauts-de-seine.gouv.fr) pendant un an.

Le présent avis d'enquête publique sera publié, par les soins du préfet des Hauts-de-Seine et en caractères apparents, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans les départements des Hauts-de-Seine, du Val-d'Oise et de la Seine-Saint-Denis.

Dans les mêmes conditions, cet avis sera publié sur le site internet de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Le même avis sera publié par voie d'affichage sur les communes de Gennevilliers, de Villeneuve-la-Garenne, d'Argenteuil, d'Épinay-sur-Seine et de Lille-Saint-Denis, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute sa durée. Dans les mêmes conditions, le demandeur procédera à l'affichage du même avis sur les lieux prévus pour la réalisation du projet.

La demande déposée donnera lieu à une décision d'autorisation assortie du respect de prescriptions ou de refus, prises par arrêté du préfet des Hauts-de-Seine.

Des informations sur le présent projet peuvent être demandées à monsieur MATHIEU directeur du patrimoine immobilier de la SPA (tél. : 43 89 81 13) ou au préfet des Hauts-de-Seine - DCPAT - bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques.

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation
Le secrétaire général
Signé
Vincent BERTON

EP18-348 enquête-publique@publilgal.fr

La ligne de référence est de 40 signes en corps minimal de 6 points didot.

Le calibrage de l'annonce est établi de fût à fût.

Les départements habilités sont 75, 78, 91, 92, 93, 94, 95 et 69.

ANNEXE 3 – PUBLICITE PAR AFFICHAGE



PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL
Bureau de l'Environnement, des Installations Classées et des Enquêtes Publiques – TEL. : 01.40.97.23.57
Application du code de l'environnement, Livre V, parties législative et réglementaire

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé qu'en application de l'arrêté préfectoral n°2018-154 du 20 septembre 2018, il sera procédé, du 22 octobre au 22 novembre 2018 inclus, à une enquête portant sur la demande présentée le 25 avril 2016 et complétée le 16 janvier 2017 et le 13 février 2018 par le représentant légal de la Société Protectrice des Animaux (SPA) dont le siège social est situé 39, boulevard Berthier 75847 PARIS, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'exploiter un refuge et une fourrière pour chiens et chats, avenue Marcel Paul à Gennevilliers, relevant de la rubrique suivante de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

2120-1 : Chiens (établissements d'élevage, vente, transit, garde, fourrières, etc., de), à l'exclusion des établissements de soins et de toilettage et des rassemblements occasionnels tels que foires, expositions et démonstrations canines de plus de 50 animaux - activité soumise à autorisation.

Par décision rendue le 3 septembre 2018, le président du tribunal administratif de Cergy-Pontoise a désigné madame Estelle DLOUHY-MOREL, ingénieur génie chimique en retraite, comme commissaire-enquêteur.

Elle assurera des permanences en mairie de Gennevilliers, au cours desquelles elle se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions, aux dates et heures suivantes : le lundi 22 octobre de 14h à 17h, le samedi 27 octobre, de 9h à 12h, le mercredi 7 novembre, de 14h à 17h, le mardi 13 novembre, de 9h à 12h, le jeudi 22 novembre, de 14h30 à 17h30.

Le dossier mis à enquête contiendra notamment une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse de la SPA à cet avis.

Le dossier d'enquête sera mis à disposition du public, du 22 octobre au 22 novembre 2018 inclus, en mairie de Gennevilliers, siège de l'enquête publique, 177, avenue Gabriel Péri (service hygiène et sécurité au 13^{ème} étage), aux jours et heures d'ouverture habituelle de la mairie : du lundi au jeudi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h. Le public pourra prendre connaissance du projet et y consigner ses observations dans le registre d'enquête ouvert à cet effet et préalablement coté et paraphé par le commissaire-enquêteur.

Durant l'enquête, le public pourra également adresser ses observations par voie postale, à l'attention de madame DLOUHY-MOREL, commissaire-enquêteur, à l'adresse de la mairie de Gennevilliers.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra également adresser ses observations ou propositions par voie électronique à l'adresse suivante : pref-enquetes-publiques-dre@hauts-de-seine.pref.gouv.fr

ou sur le registre d'enquête dématérialisé : <http://projet-refuge-et-fourriere-spa-gennevilliers.enquetepublique.net>

Le dossier mis en enquête publique sera consultable, sur le site internet de la préfecture des Hauts-de-Seine :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-prevention-des-risques/Environnement/Installations-classees-espace-Professionnels/Enquetes-publiques-Consultations-du-public/Enquetes-publiques-2018>

et sur la plateforme dédiée de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie :

<https://www.projets-environnement.gouv.fr>

Le dossier sera également consultable sur un poste informatique, aux jours et heures d'ouverture habituelle au public, en mairie de Gennevilliers, service d'hygiène et sécurité au 13^{ème} étage.

A l'expiration du délai d'enquête publique, le registre sera mis à disposition du commissaire-enquêteur et clos par lui.

Le commissaire-enquêteur entendra toute personne qu'il lui paraîtra utile de consulter puis établira un rapport qui relatera le déroulement de l'enquête et qui examinera les observations recueillies. Le commissaire-enquêteur consignera, dans une présentation séparée, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Il transmettra ensuite au préfet des Hauts-de-Seine le dossier d'enquête avec son rapport et ses conclusions motivées dans le délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête. Le commissaire-enquêteur en transmettra simultanément une copie au président du tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

Dès réception en préfecture des Hauts-de-Seine, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront transmis au maire de Gennevilliers, pour y être tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents le seront aussi au bureau de l'environnement de la préfecture et seront également consultables sur le site internet de la préfecture des Hauts-de-Seine (<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr>) pendant un an.

Le présent avis d'enquête publique sera publié, par les soins du préfet des Hauts-de-Seine et en caractères apparents, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans chacun des départements des Hauts-de-Seine, du Val-d'Oise et de la Seine-Saint-Denis.

Dans les mêmes conditions, cet avis sera publié sur le site internet de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Le même avis sera publié par voie d'affichage en mairies et sur les emplacements d'affichage administratif sur les communes de Gennevilliers, de Villeneuve-la-Garenne, d'Argenteuil, d'Epinaux-sur-Seine et de l'Île-Saint-Denis, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute sa durée. Dans les mêmes conditions, le demandeur procédera à l'affichage du même avis sur les lieux prévus pour la réalisation du projet.

La demande déposée donnera lieu à une décision d'autorisation assortie du respect de prescriptions ou de refus, prise par arrêté du préfet des Hauts-de-Seine.

Des informations sur le présent projet peuvent être demandées à monsieur Moaski AFTISSE directeur du patrimoine immobilier de la SPA (tél : 01 43 80 81 13) ou au préfet des Hauts-de-Seine - DCCPAT- bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques.

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation
Le secrétaire général
Vincent BERTON



SCP Marielle BENSIMON & Luis BOUTANOS
Huissiers de Justice Associés
169, Bld de la République
92210 SAINT CLOUD

EXPÉDITION

PROCES VERBAL DE CONSTAT

**L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT
ET LE QUATRE OCTOBRE**

A LA REQUETE DU :

La Société Protectrice des Animaux dont le siège est situé 39, boulevard Berthier à 75847 PARIS, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux demeurant audit siège en cette qualité,

LESQUELS M'ONT FAIT EXPOSER :

- Qu'ils ont procédé à l'apposition de plusieurs exemplaires de l'affiche de l'avis d'ouverture d'une enquête publique, portant sur la demande présentée le 25 avril 2016 et complétée le 16 janvier 2017 et le 13 février 2018 par le représentant légal de la Société Protectrice des Animaux (SPA) dont le siège social est situé 39, boulevard Berthier 75847 PARIS, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'exploiter un refuge et une fourrière pour chiens et chats, avenue Marcel Paul à Gennevilliers sur la commune de Gennevilliers et dans les mairies des communes de Gennevilliers, Villeneuve-la-Garenne, L'Ile-Saint-Denis, Epinay-sur-Seine et Argenteuil.
- Que pour la sauvegarde de leurs droits, ils ont le plus grand intérêt à faire constater l'affichage de cet avis sur le terrain de la commune de Gennevilliers ainsi qu'aux mairies des communes de Gennevilliers, Villeneuve-la-Garenne, L'Ile-Saint-Denis, Epinay-sur-Seine et Argenteuil.

- Qu'en conséquence, ils me requéraient à cet effet afin de me transporter sur place pour, de mes constatations, dresser procès-verbal.

Pourquoi Déférant à cette réquisition,

Je, Jérôme LETOURNEUX, Clerc habilité aux constats de la Société Civile Professionnelle Marielle BENSIMON & Luis BOUTANOS, Huissiers de Justice associés près le Tribunal de Grande Instance de NANTERRE (Hauts de Seine), en résidence à 92210 SAINT CLOUD 169, Boulevard de la République, soussigné,

- Me suis rendu ce jour à Gennevilliers, Villeneuve-la-Garenne, L'Ile-Saint-Denis, Epinay-sur-Seine et Argenteuil, où étant sur la voie publique, aux endroits ci-après indiqués, et aux mairies des cinq communes, et en présence de Monsieur Didier GRONDIN, Afficheur de la société PUBLILEGAL,

J'AI PROCÉDÉ AUX CONSTATATIONS SUIVANTES :

Monsieur Didier GRONDIN me remet :

Un exemplaire de l'affiche l'avis d'ouverture d'une enquête publique, portant sur la demande présentée le 25 avril 2016 et complétée le 16 janvier 2017 et le 13 février 2018 par le représentant légal de la Société Protectrice des Animaux (SPA) dont le siège social est situé 39, boulevard Berthier 75847 PARIS, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'exploiter un refuge et une fourrière pour chiens et chats, avenue Marcel Paul à Gennevilliers sur la commune de Gennevilliers et dans les mairies des communes de Gennevilliers, Villeneuve-la-Garenne, L'Ile-Saint-Denis, Epinay-sur-Seine et Argenteuil.

Un exemplaire d'un document établi sur un feuillet, intitulé « EP18438- REFUGE ET FOURRIERE POUR CHIENS », dont j'établis copies que je joins à chacun des exemplaires du présent acte.

Ce dernier document recense les onze points d'affichage et les adresses qui leur correspondent sur la commune de Gennevilliers ainsi que les mairies des cinq communes précitées.

Je constate la présence de l'affiche aux endroits indiqués sur la liste ainsi qu'aux mairies de Gennevilliers, Villeneuve-la-Garenne, L'Ile-Saint-Denis, Epinay-sur-Seine et Argenteuil.

Je joins cette affiche à chaque exemplaire du présent procès-verbal de constat.

TELLES SONT MES CONSTATATIONS,

**ET DE TOUT CE QUE DESSUS, J'AI FAIT ET DRESSE LE
PRESENT PROCES-VERBAL DE CONSTAT POUR SERVIR ET
VALOIR CE QUE DE DROIT.**

Jérôme LETOURNEUX
Clerc habilité

Marielle BENSIMON
Huissier de justice associé

